



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
50	26 Puis 29 Puis 30 Puis 29	33 Puis 36 Puis 38 Puis 36	26

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Hervé GAILDRAT - Emmanuel JOBIN - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Marylise BOCHE - Philippe BODET - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD - Danièle BALLANGER

Présents/ Membres suppléants :

Absents non représentés :

Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Bruno CALMONT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK, Didier TOUVRON

Également présents à la réunion : Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE - Marc BOUSSION - Déborah COMPAIN

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN

Convocation envoyée le : 26 février 2025

Affichage de la convocation le :
26 février 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président

Arrêté par le conseil communautaire le :
20 MAI 2025

Date de publication sur le site internet de la
CdC Aunis Sud : 23 MAI 2025

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du mardi 11 février 2025

2. FINANCES

2.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget principal & budgets annexes

2.2 Affectation des résultats 2024 – Budget principal & budgets annexes

2.3 Vote du budget primitif 2025 – budget principal et budgets annexes

2.4 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères

2.5 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud

2.6 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2024-01 Gymnase d'Aigrefeuille d'Aunis

2.7 Création de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2025-01 Crèche de Surgères

3. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du mardi 11 février 2025

Délibération 2025_03_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 11 février 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18h 05 - Arrivée de Messieurs Philippe BARITEAU, Thierry PILLAUD et Mesdames Micheline BERNARD et Marie-France MORANT. Celle-ci est porteuse du pouvoir de Monsieur François PELLETIER.

2. FINANCES

2.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget principal & budgets annexes

Délibération 2025_03_02

Monsieur Le Président procède à la présentation globale des Comptes Financiers Uniques (CFU) via la projection ci-après.



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

CdC Aunis Sud





Budget Principal

*Section de
Fonctionnement*

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ **Atténuations de charges :**

Ce chapitre enregistre :

- Les remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de l'assurance statutaire de la Communauté de Communes dans le cadre d'absence pour maladie d'agents, congés paternité ou maternité ou complément des temps partiels thérapeutiques Ce poste atteint une recette globale de 143,8 K€ contre 200,1 K€ en 2023
- La valorisation de la part salariale des titres restaurant : 41,7 K€

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Produits des services :

Les produits des services ont fortement augmenté de 31,8% entre 2023 et 2024. Ce chapitre enregistre 2 types de recettes, à savoir les refacturations de charges (mises à disposition d'agents et charges diverses) et les produits des services payants.



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Produits des services :

Les produits des activités payantes varient différemment en fonction des prestations :

- Piscines : de nouveau, les agents de la collectivité ont pu réaliser des leçons de natation ce qui a permis de générer des recettes, contrairement à l'exercice 2023 où seuls des contractuels en ont organisé
- Vac'en sport : un séjour montagne a été réalisé en 2023 contrairement à 2024

Produit des services	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Diff.	Var en %
Piscines	77 224,40 €	22 695,15 €	36 778,00 €	52 446,30 €	39 995,50 €	45 339,00 €	5 343,50 €	13%
Vac'en sport	19 041,00 €	8 896,00 €	9 184,00 €	11 077,00 €	25 496,00 €	18 889,00 €	-6 607,00 €	-26%
Ecole multisports	3 663,00 €	2 855,00 €	3 665,00 €	3 495,00 €	3 956,00 €	5 350,00 €	1 394,00 €	35%
Conservatoire	89 497,89 €	68 669,74 €	62 751,18 €	76 068,22 €	79 958,40 €	81 046,47 €	1 088,07 €	1%
Site archéologique	1 119,00 €	860,00 €	1 156,50 €	1 317,50 €	2 036,00 €	2 120,50 €	84,50 €	4%
MAD minibus	21 844,40 €	12 583,62 €	7 717,52 €	17 133,38 €	26 277,62 €	28 005,61 €	1 727,99 €	7%
TOTAL	212 389,69 €	116 559,51 €	121 252,20 €	161 537,40 €	177 719,52 €	180 750,58 €	3 031,06 €	2%

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Produits des services :

Les refacturations de charges ont fortement augmenté (+ 184,5 K€ soit +42%) en raison principalement :

- Commencement de la refacturation des charges liées au pôle enfance Ballon-Ciré suite à la signature de la convention avec le SIVOS. Cette facturation a également concerné 50% des charges 2022 et 2023 non facturées : total de 82,5K€
- CIAS : + 53,0K€ du fait notamment de la mise à disposition d'un agent au CIAS qui auparavant était directement payé par le CIAS via une mise à disposition du Centre de Gestion
- Renov Info Service : + 31,1K€ en lien avec l'évolution du service et des subventions correspondantes



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impositions directes :

La revalorisation des bases 2024 de **fiscalité directe locale** a été fixée à 3,9%. En dehors des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui ont fait l'objet d'une diminution, les hausses des bases des autres impositions directes ont été supérieures :

	Bases définitives 2023	Bases définitives 2024	Variation	Taux	Variation du Produit théorique *
CFE	6 153 764 €	6 413 771 €	4,2%	24,50%	63 702 €
THRS	3 573 364 €	3 331 085 €	-6,8%	8,68%	-21 030 €
TFPB	34 136 452 €	36 232 430 €	6,1%	1,27%	26 619 €
TFNB	2 450 360 €	2 592 236 €	5,8%	6,44%	9 137 €
					78 428 €

* *Produit théorique : produit réel différent car tenant compte des lissages de taux*

Les recettes de **rôles supplémentaires** ont fortement diminué entre 2023 et 2024. 2023 avait en effet vu un rattrapage important de recettes de CFE des exercices 2019 à 2022 :

	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
Rôles supplémentaires	382 499,00 €	96 070,00 €	-286 429,00 €	-74,9%

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impositions directes :

La **Taxe sur les Surfaces Commerciales** avait fortement augmenté en 2023 du fait de la perception des recettes correspondant aux déclarations complémentaires effectuées en 2022 par un contribuable sur la période de 2019 à 2021, ayant donné lieu à un paiement en 2023. Ainsi, ce contribuable s'était acquitté en 2023 de 188,2 K€ de TASCOM en plus par rapport à 2022. Les recettes 2024 reviennent à un niveau de contribution annuelle ordinaire.

Les recettes d'**IFER** ont progressé de plus de 20%, du fait de la hausse des produits liés aux éoliennes terrestres (+28,8K€), aux transformateurs électriques (+51,6K€) et aux stations radioélectriques (+11,6K€).

	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
TASCOM	655 262,00 €	472 255,00 €	-183 007,00 €	-27,9%
IFER	440 643,00 €	532 920,00 €	92 277,00 €	20,9%



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impositions directes :

Suivant la nouvelle hausse de l'appel à contribution de Cyclad de 6,2%, les recettes de **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** ont progressé dans les mêmes proportions. Malgré la hausse des bases réelle de 5,2%, l'équilibre recettes/dépenses sur la compétence a nécessité de porter le taux de TEOM de 9,19% à 9,29%.

La **taxe de séjour** a été stable entre 2023 et 2024.

La **taxe GEMAPI** est calculée en fonction du budget prévisionnel de la compétence.

	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
TEOM	3 170 363,00 €	3 376 128,00 €	205 765,00 €	6,5%
Taxe de séjour	84 870,39 €	84 041,20 €	-829,19 €	-1,0%
Taxe GEMAPI	161 574,00 €	212 562,00 €	50 988,00 €	31,6%



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Autres Impôts et Taxes :

Les versements de **fractions compensatoires de TVA 2024**, venant en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, ont été stables.

Le **Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales** a diminué pour la seconde année de suite.

	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
Fraction compensatoire TH	3 939 864,00 €	3 938 707,00 €	-1 157,00 €	0,0%
Fraction compensatoire CVAE	1 301 826,00 €	1 301 604,00 €	-222,00 €	0,0%
AC négatives	70 272,95 €	70 272,95 €	0,00 €	0,0%
FPIC	300 451,00 €	287 906,00 €	-12 545,00 €	-4,2%



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre maintient sa dynamique avec une hausse de plus de 193 000€ soit 7,3% entre 2023 et 2024.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** progresse :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Dotation d'intercommunalité	672 681 €	674 097 €	674 874 €	677 307 €	766 787 €
Dotation compensation GFP	793 819 €	778 185 €	761 115 €	756 696 €	744 174 €
Total	1 466 500 €	1 452 282 €	1 435 989 €	1 434 003 €	1 510 961 €
Variation / N-1	22 133 €	-14 218 €	-16 293 €	-1 986 €	76 958 €
Cumul Variation depuis 2014	-713 360 €	-727 578 €	-743 871 €	-745 857 €	-668 899 €



Monsieur Le Président explique que la baisse du cumul des variations correspond aux aides supprimées par l'état.

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Comme les bases de fiscalité, les **allocations compensatrices** augmentent de nouveau en 2024 :

Allocations compensatrices	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
Au titre de la CET	598 674,00 €	742 296,00 €	143 622,00 €	24,0%
Au titre des taxes foncières	19 884,00 €	21 354,00 €	1 470,00 €	7,4%
Au titre de la GEMAPI	6 893,00 €	6 893,00 €	0,00 €	0,0%
Total	625 451,00 €	770 543,00 €	145 092,00 €	23,2%

Leur hausse provient de la compensation de la réduction de 50% de Cotisation Foncière des Entreprises des établissements industriels (+133,7 K€).



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Enfin, on peut relever que les **nouvelles subventions** suivantes ont été perçues en 2024 :

- Une aide de la DRAC à hauteur de 50 000 € finançant la préfiguration du CTEAC pour 15 000€, le CTL pour 15 000 € et le musée numérique sur le site archéologique pour 20 000 €
- Des subventions pour la structure France Services : hausse de 10 000 € pour la MFS, nouvelle subvention conseiller numérique de 17 500 € (en contrepartie, baisse de la subvention pour le 1^{er} poste passée de 25 000€ à 17 500€)
- Dans le cadre du projet IFPAI, une subvention de 6 075 €



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Autres produits de gestion courante :

Dans le cadre de la M57, le chapitre 75 autres produits de gestion courante enregistre principalement en 2024 :

- Les recettes de loyers de la CdC (gendarmeries, logements, parcs photovoltaïques)
- Les remboursements d'assurance et notamment en 2024, suite au sinistre de 2023, pour des dégradations sur divers bâtiments à hauteur de 10,4K€

➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre l'amortissement des subventions d'équipement, les écritures d'ordre de cessions d'immobilisations. Il n'a pas été enregistré de travaux en régie en 2024.



CFU 2024 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CFU 2023	Budget 2024	CFU 2024	Var 2023/2024
013	Atténuations de charges	238 784,14 €	127 320,00 €	185 529,24 €	-22,3%
70	Produits des services	648 073,46 €	751 260,00 €	854 238,32 €	31,8%
73	Impôts et taxes	5 612 413,95 €	5 770 105,00 €	5 598 489,95 €	-0,2%
731	Impositions Directes	7 365 578,39 €	7 218 785,00 €	7 331 378,20 €	-0,5%
74	Dotations, subventions et participations	2 653 916,86 €	2 564 762,00 €	2 847 867,96 €	7,3%
75	Autres produits de gestion courante	360 791,80 €	335 310,00 €	327 946,65 €	-9,1%
77	Produits exceptionnels	12 870,24 €	0,00 €	7 458,74 €	-42,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 347,86 €	220 000,00 €	120 517,88 €	-15,9%
002	Résultat d'exécution reporté	2 168 304,83 €	3 135 314,71 €	3 135 314,71 €	44,6%
TOTAL SECTION		19 204 081,53 €	20 122 856,71 €	20 408 741,65 €	6,3%

Hausse des recettes de gestion : + 1,6% contre +8,5% en 2023 et +6,0% en 2022



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges à caractère général :

Après une hausse de près de 20% entre 2022 et 2023, les charges à caractère général ont progressé moins fortement entre 2023 et 2024 (+ 3,2%).

La raison principale de cette hausse est la progression continue des charges d'énergies, notamment sur les quantités de gaz pour la piscine de Surgères.

En excluant divers postes qui ont varié en fonction de l'avancée de projets (PCAET, démarche de concertation) ou de dépenses ponctuelles (interventions Fief Girard), la hausse des charges à caractère général a été contenue à + 0,6%.

	CFU 2023	CFU 2024	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général 011	1 576 991,63 €	1 627 060,64 €	50 069,01 €	3,2%
hors énerg. PCAET trvx ...	1 088 528,77 €	1 095 065,17 €	6 536,40 €	0,6%
Fluides				
Energies	397 746,48 €	466 459,96 €	68 713,48 €	17,3%
Evolution des missions				
PCAET	39 804,64 €	29 087,31 €	-10 717,33 €	-26,9%
Travaux				
Intervention / inondation Fief G.	15 213,60 €	950,40 €	-14 263,20 €	-93,8%
Entretien véhicules	19 918,14 €	35 497,80 €	15 579,66 €	78,2%
Projets 2023				
Démarche de concertation	15 780,00 €	0,00 €	-15 780,00 €	-100,0%

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel :

Les charges de personnel ont augmenté de 311,2 K€ sur l'exercice, soit +6,5%, après une hausse de 7,2% entre 2022 et 2023 et 9,6% entre 2021 et 2022. Les recrutements suivants ont été réalisés (recrutement en cours d'année 2023 avec effet année pleine en 2024, et recrutements 2024) :

Pôle	Poste	Recrutement / création
Recrutements 2023		
Attractivité du quotidien	Coordonnatrice épicerie	déc-23
	Adjointe réseau des bibliothèques	oct-23
Recrutements 2024		
Développement et transition	Adjoint au directeur des services techniques	août-24
	Chargé de mission CRTE	oct-24
Attractivité du quotidien	Assistants d'enseignement artistique : passage d'un poste de 7/20ème à 14,5/20ème passage d'un poste de 14/20ème à 16/20ème	sept-24

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel :

Les grilles indiciaires ont été revalorisées de 5 points au 1^{er} janvier 2024.

A cela, il faut également ajouter la prise en compte de la réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du Glissement Vieillesse Technicité, ...

Enfin, en 2024, à titre exceptionnel, une prime pouvoir d'achat a été attribuée aux agents selon critères, pour une enveloppe de 26,0K€.



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Atténuations de produits :

Ce chapitre enregistre principalement le versement des attributions de compensations positives et la contribution au titre du FNGIR.

En 2024, comme en 2023, a également été constaté sur ce chapitre un prélèvement de 46 283 € effectué par l'Etat correspondant à un trop versé 2023 sur les reversements de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. En effet, les recettes de TVA nationales étant inférieures aux prévisions ayant servi de base au versement des acomptes 2023, l'enveloppe globale attribuée aux collectivités a été diminuée et un prélèvement a été effectué à ce titre. En 2023, ce prélèvement avait été de 35 264 €.



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

Le versement de **subventions** a augmenté en 2024 de 13,1% par rapport à 2023 :

- **Enfance Jeunesse** : afin de permettre de stabiliser la santé financière des structures du territoire en tenant compte de la hausse de la masse salariale et de l'augmentation de leur fréquentation, une hausse de cette enveloppe avait été décidée lors du vote du budget primitif 2024
- **Développement social** : la hausse des subventions s'explique par l'augmentation du nombre d'emploi portés par les structures d'insertion
- **Culture** : l'enveloppe de subvention a été augmentée entre 2023 et 2024, principalement pour l'espace culturel Le Palace (+ 30 000 €)
- **Sport** : la hausse des effectifs des associations sportives du territoire a nécessité une augmentation de l'enveloppe de subvention 2024
- **Développement économique** : dans le cadre des projets Escalé chez les pros et Espace Régional d'Information de Proximité, une nouvelle subvention de 2 500 € a été attribuée à la Mission Locale



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

La subvention d'équilibre au CIAS a connu une progression moins importante que lors des 2 derniers exercices. Cette hausse a été rendue nécessaire par la progression de la masse salariale du service, liée à l'augmentation mécanique des rémunérations et des charges.



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	1 011 543,00 €	718 363,00 €	732 372,00 €	848 208,00 €	115 836,00 €	15,8%
Social	175 500,00 €	175 349,00 €	191 320,00 €	204 712,00 €	13 392,00 €	7,0%
Logement des jeunes	5 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,0%
Culture	332 966,00 €	334 100,00 €	340 600,00 €	377 600,00 €	37 000,00 €	10,9%
Sport	36 568,80 €	40 332,60 €	41 954,90 €	49 982,65 €	8 027,75 €	19,1%
Dev éco	0,00 €	500,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €	3 000,00 €	85,7%
Environnement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	
Habitat	2 856,00 €	0,00 €	2 856,00 €	2 970,00 €	114,00 €	
TOTAL	1 564 433,80 €	1 283 644,60 €	1 330 602,90 €	1 504 972,65 €	174 369,75 €	13,1%
Variation	2,4%	-19,6%	3,7%	13,1%		
CIAS	405 000,00 €	422 000,00 €	463 500,00 €	471 200,00 €	7 700,00 €	1,7%
TOTAL avec CIAS	1 969 433,80 €	1 705 644,60 €	1 794 102,90 €	1 976 172,65 €	182 069,75 €	10,1%
Variation	3,2%	-14,1%	5,2%	10,1%		
Fonds de sol.	64 690,00 €					
Spécial COVID	64 690,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

 Imagine la futureté

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

Les **contributions aux Syndicats** auxquels la Communauté de Communes adhère ont progressé de 228,9K€

- La contribution versée à l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin a diminué. En effet, au vu des excédents présentés par l'OTAMP, il a été décidé, conjointement avec la CdC Aunis Atlantique, de diminuer la contribution annuelle, de manière ponctuelle, de 25 000 €.
- La contribution à Cyclad a encore fortement augmenté de plus de 201 K€, suivant les hausses de coûts de traitement des déchets, de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes et les difficultés des filières de recyclage.
- Enfin, les contributions aux syndicats GEMAPI augmentent également, principalement concernant le SM des Rivières et Marais d'Aunis.

Ces contributions sont toutes couvertes par une recette fiscale (taxe de séjour, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe GEMAPI).

 Imagine la futureté

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Variation	
					en €	en %
OTAMP	219 286,48 €	241 347,45 €	234 126,68 €	205 046,07 €	-29 080,61 €	-12,4%
Soluris	8 010,03 €	8 360,86 €	8 331,90 €	9 213,06 €	881,16 €	10,6%
Cyclad	2 768 410,00 €	2 966 798,91 €	3 158 842,99 €	3 360 006,83 €	201 163,84 €	6,4%
SM SCOT LRA	50 514,50 €	48 281,60 €	48 717,61 €	50 385,07 €	1 667,46 €	3,4%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	161,50 €	186,50 €	25,00 €	15,5%
TOTAL	3 046 222,01 €	3 264 789,82 €	3 450 180,68 €	3 624 837,53 €	174 656,85 €	5,1%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	0,00 €	0,0%
SYMBO	4 435,97 €	4 436,00 €	4 436,00 €	4 970,00 €	534,00 €	12,0%
SM Charente Aval	104 069,04 €	155 450,31 €	180 168,87 €	180 624,38 €	455,51 €	0,3%
SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	26 540,00 €	26 541,00 €	1,00 €	0,0%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	87 203,22 €	88 798,70 €	69 640,71 €	122 866,01 €	53 225,30 €	76,4%
TOTAL GEMAPI	205 669,23 €	258 646,01 €	283 962,58 €	338 178,39 €	54 215,81 €	19,1%
TOTAL général	3 251 891,24 €	3 523 435,83 €	3 734 143,26 €	3 963 015,92 €	228 872,66 €	6,1%

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges financières :

Les charges financières, concernant uniquement les intérêts des emprunts, diminuent suivant la diminution de la dette. Aucune ligne de trésorerie n'a été souscrite en 2024, en l'absence de besoin.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Intérêts des emprunts	163 045,41 €	153 788,10 €	169 837,65 €	153 240,57 €
Frais ligne de trésorerie	1 525,13 €	1 969,27 €	1 936,11 €	0,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	3 075,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	167 645,54 €	156 107,37 €	171 773,76 €	153 240,57 €

➤ Dotations aux provisions :

Des dotations aux provisions sont enregistrées afin de constater le risque de non-paiement de titres recettes émis par la collectivité.

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2023	Budget 2024	CFU 2024	Var 2023/2024
011 Charges à caractère général	1 576 991,63 €	1 835 830,00 €	1 627 060,64 €	3,2%
012 Charges de personnel	4 807 654,47 €	5 512 000,00 €	5 118 904,11 €	6,5%
014 Atténuations de produits	1 860 690,48 €	1 884 015,00 €	1 872 391,26 €	0,6%
65 Autres charges de gestion courante	5 828 596,21 €	6 378 747,00 €	6 305 065,17 €	8,2%
66 Charges financières	171 773,76 €	203 047,00 €	153 240,57 €	-10,8%
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
68 Dotations aux provisions	465,55 €	30 000,00 €	6 041,39 €	1197,7%
023 Virement à la section d'investissement		3 157 217,71 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315 105,54 €	1 120 000,00 €	1 118 361,89 €	-15,0%
TOTAL SECTION	15 561 277,64 €	20 122 856,71 €	16 201 065,03 €	4,1%

Hausse des dépenses de gestion : + 5,8% contre +6,8% en 2023



CFU 2024 – Budget Principal

➤ Résultat de la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement a généré un résultat sur l'exercice de 1 072 361,99 €, en baisse de 402 000 € par rapport à l'exercice 2023. L'important report antérieur permet de générer un résultat cumulé en hausse de près de 600 K€.

	Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement 2024	17 273 426,94 €
Dépenses de fonctionnement 2024	16 201 065,03 €
Résultat de l'exercice	1 072 361,91 €
Report antérieur	3 135 314,71 €
Résultat cumulé	4 207 676,62 €



CFU 2024 – Budget Principal

Section de fonctionnement par thématique

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Voirie	Communication	Tourisme
Dépenses de fonctionnement	3 146 149,56 €	771 672,59 €	209 213,69 €	196 674,09 €	254 113,45 €
Recettes de fonctionnement	14 777 751,59 €	25 663,46 €	10 524,96 €	12 999,90 €	86 288,23 €
RESULTAT	11 631 602,03 €	- 746 009,13 €	- 198 688,73 €	- 183 674,19 €	- 167 825,22 €

	Dev. économique	Emploi - MFS	Mobilité	Urbanisme - Habitat	Environnement
Dépenses de fonctionnement	476 839,49 €	223 646,94 €	41 891,54 €	657 226,35 €	4 184 561,18 €
Recettes de fonctionnement	36 899,02 €	115 992,75 €	30 947,58 €	135 250,34 €	3 786 865,64 €
RESULTAT	- 439 940,47 €	- 107 654,19 €	- 10 943,96 €	- 521 976,01 €	- 397 695,54 €

	Action sociale	Petite enfance	Enfance Jeunesse - CTG	Scolaire	Sport
Dépenses de fonctionnement	1 146 162,80 €	224 741,31 €	1 142 408,03 €	93 574,59 €	1 578 631,08 €
Recettes de fonctionnement	386 309,80 €	196 868,73 €	102 264,10 €	17 747,71 €	167 252,74 €
RESULTAT	- 759 853,00 €	- 27 872,58 €	- 1 040 143,93 €	- 75 826,88 €	- 1 411 378,34 €

	Culture - Réseau bibliothèques	Conservatoire	Site archéologique	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	677 940,73 €	757 485,31 €	105 301,60 €	312 830,70 €	16 201 065,03 €
Recettes de fonctionnement	51 311,54 €	128 233,16 €	36 709,90 €	302 860,50 €	20 408 741,65 €
RESULTAT	- 626 629,19 €	- 629 252,15 €	- 68 591,70 €	- 9 970,20 €	4 207 676,62 €



Budget Principal

Section d'Investissement

CFU 2024 – Budget Principal

Recettes d'investissement

Recettes d'investissement		CFU 2023	Budget 2024	CFU 2024	RAR 2024
13	Subventions d'équipement perçues	1 130 163,11 €	1 148 697,32 €	388 634,83 €	896 935,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	127 455,61 €	986 912,29 €	0,00 €	
165	Cautions	850,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	771 666,32 €	800 000,00 €	515 617,18 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	674 535,10 €	507 489,18 €	507 489,18 €	
45	Opération pour compte de tiers	9 116,22 €	0,00 €	0,00 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations		5 000,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		3 157 217,71 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315 105,54 €	1 120 000,00 €	1 118 361,89 €	
041	Opérations patrimoniales	485 966,68 €	500 000,00 €	327 574,03 €	
TOTAL SECTION		4 514 858,58 €	8 227 316,50 €	2 858 677,11 €	896 935,23 €



Monsieur Le Président précise que le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » correspond à la FCTVA et la taxe d'aménagement. Celle-ci est reversée en grande partie aux communes.

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		CFU 2023	Budget 2024	CFU 2024	RAR 2024
Opérations d'équipement		1 642 609,67 €	4 907 033,00 €	901 170,66 €	505 913,14 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	200 000,00 €	10 000,00 €	65 679,84 €
26	Participations créances	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	865 819,07 €	807 000,00 €	794 494,87 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	300 440,09 €	686 050,00 €	382 013,43 €	
45	Opération pour compte de tiers	9 116,22 €	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 347,86 €	220 000,00 €	120 517,88 €	
041	Opérations patrimoniales	485 966,68 €	500 000,00 €	327 574,03 €	
001	Déficit antérieur reporté	1 969 292,49 €	907 233,50 €	907 233,50 €	
TOTAL SECTION		5 422 092,08 €	8 227 316,50 €	3 443 004,37 €	571 592,98 €



Monsieur Le Président explique que les subventions d'équipement versées et en reste à réaliser correspondent aux fonds de concours versés aux communes qui en ont fait la demande.

CFU 2024 – Budget Principal

➤ Résultat de la section d'investissement :

	Section d'investissement
Recettes d'investissement 2024	2 858 677,11 €
Dépenses d'investissement 2024	2 535 770,87 €
Résultat de l'exercice	322 906,24 €
Report antérieur	-907 233,50 €
Résultat cumulé	-584 327,26 €
RAR recettes	896 935,23 €
RAR dépenses	571 592,98 €
Résultat des RAR	325 342,25 €



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2024	RAR	CFU 2024	RAR	
Sport						
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges	3 900,00 €				Cuve de stockage eaux usées
Op. 206	Piscine de Surgères	51 425,28 €		80 510,00 €		Alarme intrusion (11,1K€), chemisage bonde de fonds (12,2K€), robot (10,1K€), fin trvx rénovation (16,6K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	5 655,92 €	1 727,04 €			Défibrillateur (1,3K€), alarme (3,2K€) RAR : Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	669,60 €	79 612,95 €			Vitrine + coffre-fort RAR : plateforme modulaires + modulaires dont Ad'Ap
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	86 866,78 €				Etude et trvx charpente dojo (40,8K€), Etudes nouveau gymnase (44,8K€), défibrillateur (1,3K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	69 993,17 €	24 931,69 €	149 888,74 €	453 582,49 €	Liaison douce rue Ronsard (6,0K€), trvx Ad'Ap (15,8K€), Portes Gdes tribunes (13,5K€), Etudes rénovations G1 G2 (19,8K€), Brise soleil G3 (7,7K€), autolaveuse (2,5K€), acquisition foncier salle multisports (3,5K€) RAR : trvx Ad'Ap (24,4K€), éclairage liaison douce (0,5K€)

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2024	RAR	CFU 2024	RAR	
Enfance - Scolaire						
Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois		8 345,14 €			RAR : volets roulants
Op. 213	Affaires scolaires		136 030,00 €			RAR : extension collège Aigrefeuille
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	7 362,04 €		103 075,00 €	361 736,56 €	Autolaveuse
Op. 218	Crèche de Forges	57 939,60 €	918,52 €		56 284,10 €	Travaux d'amélioration énergétique (57,3K€), kit vidéo (0,7K€) RAR : signalétique incendie
Social						
Op. 22	Bâtiment associatif Aunis GD	10 083,03 €				Trvx pluvial (6,7K€), étude réaménagement (2,5K€)
Op. 23	Espace à vocation sociale		2 878,80 €			RAR : Boutons anti -agression



CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2024	RAR	CFU 2024	RAR	
Mobilité						
Op. 24	Pôle gare	152 374,67 €				Frais d'étude +trvx SAFER (3,1K€), bâtiment ex Armor études et trvx (15,7K€) RAR : études et insertiontrvx bâtiment ex Armor
Op. 104	Réserve foncière	18 759,80 €	2 484,00 €			
Culture - Patrimoine						
Op. 110	Espace culture multimédias	11 260,00 €	8 015,76 €			Accessibilité (3,4K€), étude agrandissement (7,8K€) RAR : trvx Ad'Ap
Op. 111	Site archéologique	51 800,30 €		17 278,00 €	17 168,00 €	Etude jardin archéologique (12,9K€), étude création aire de jeux (9,4K€), valorisation vestiges (8,9K€), dispositifs de médiation (1,3K€), four à pain (6,9K€), maquette (12,0K€)
Op. 212	Réseau des bibliothèques	14 542,23 €				Développement et extension portail orphée (8,6K€), informatisation réseau (5,1K€)
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	140 340,75 €				Nouveau conservatoire (119,3K€), équipement musical (5,8K€)
Développement économique - emploi						
Op. 108	Maison de l'Emploi	15 784,15 €	3 419,40 €			sol 1er étage RAR : Boutons anti-agression

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2024	RAR	CFU 2024	RAR	
Tourisme						
Op. 109	Office de tourisme		11 775,12 €			RAR : rideau métallique dentelle entrée (3,6K€), store-banne (8,2K€)
Op. 141	Circuits vélos			9 745,59 €		Subvention réalisation 2 boucles cyclo-touristiques
Urbanisme - Habitat						
Op. 130	PLUIH	12 568,22 €	20 452,81 €			Modification + modification simplifiée PLUIH
Op. 105	OPAH	22 460,00 €		28 137,50 €		OPAH
Op. 223	Terrains familiaux	34 170,65 €	45 879,12 €		6 100,00 €	Foncier + frais d'étude
Op. 16	SIG	2 842,82 €				Participation investissement SIG
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	43 950,93 €	15 812,60 €		2 064,08 €	Bâches incendie avec clôtures (37,7K€),vidéoprotection ZI Ouest (5,6K€) RAR : modernisation éclairage public (7,7K€), étude gestion hydraulique Fief Girard (8,1K€)

CFU 2024 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2024	RAR	CFU 2024	RAR	
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	64 370,42 €	3 604,80 €			Matériel technique (13,1K€), 2 véhicules (22,4K€), sonorisation + projection salle du conseil (8,7K€), matériel informatique (12,6K€), mobilier (1,1K€), équipements sport (2,6K€)
Op. 216	Ateliers techniques	7 478,60 €	129 562,63 €			Nouvelle annexe
Op. 20	Siège social	1 208,12 €	2 338,37 €			Rayonnages archivage RAR : aménagement local sport
Fonds de concours aux Communes						
Chap. 204	Fonds de concours enveloppe 2024 - 2026	10 000,00 €	35 429,84 €			
	Fonds de concours mobilité		30 250,00 €			Itinéraire vélo St Mard-Surgères
TOTAUX		911 170,66 €	571 592,98 €	388 634,83 €	896 935,23 €	



Budget Principal

Dettes



CFU 2024 – Budget Principal

La Dette

Budget Principal : Aucune souscription d'emprunt réalisée en 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes au 31/12	8 130 546 €	8 545 878 €	8 545 126 €	7 807 811 €	7 014 017 €
Nombre d'habitants (Pop INSEE)	32 345	32 590	33 209	33 523	33 849
Dettes / habitant	251 €	262 €	257 €	233 €	207 €

Cette dette par habitant peut se comparer au même ratio pour les Communautés de Communes d'une population de 30 000 à 50 000 habitants qui s'établissait à 201 € / habitant en 2023.

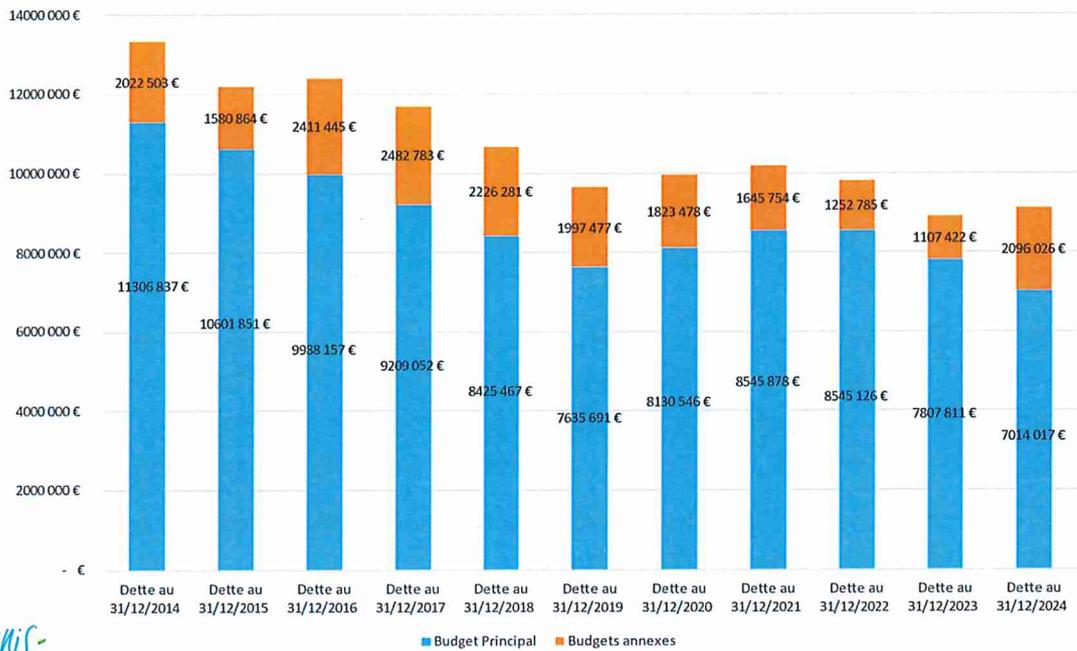
Budgets annexes : dette au 31 décembre 2024 2 096 026 €, contre 1 107 422 € au 31 décembre 2023. Cette hausse est imputable au budget annexe Parc d'Activités de La Combe pour lequel un emprunt de 1 485 000 € a été souscrit et qui a été débloqué à hauteur de 1 100 000 € en 2024.

- Pépinière : 155 309 €
- Le Thou TII : 38 941 €
- La Combe : 1 816 267 €
- Le Cluseau : 85 509 €



CFU 2024 – Budget Principal

La Dette



Budget Principal

Autofinancement et ratios



CFU 2024 – Budget Principal

Autofinancement

Les CAF nettes et brutes ont diminué entre 2023 et 2024, du fait d'une plus forte progression des dépenses de fonctionnement que des recettes.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
CAF Brute	1 807 085 €	1 894 673 €	2 229 636 €	2 635 222 €	2 076 247 €
CAF Nette	975 141 €	993 940 €	1 339 949 €	1 770 453 €	1 281 753 €

La capacité de la CdC à générer de l'autofinancement brut peut se mesurer en mettant en rapport cette CAF brute et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
% de la CAF / RRF	12,63%	12,86%	14,33%	15,61%	12,11%

Ce ratio diminue fortement en 2024 pour revenir au niveau de 2020. Cette baisse traduit la forte évolution des dépenses de fonctionnement.



CFU 2024 – Budget Principal

Ratios d'endettement

La capacité de désendettement augmente en 2024, tout en restant inférieure aux chiffres des années antérieures à 2023. La cause est la diminution de la CAF brute.

Par contre, le poids de la dette diminue, en lien avec la progression des recettes de fonctionnement et la baisse de la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,50	4,51	3,83	2,96	3,38
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	58%	55%	46%	41%





Budgets Annexes



CFU 2024 – Budgets Annexes de lotissement

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Frais financiers	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	1 141 614,17 €	44 427,73 €	0,00 €	210 000,00 €	Aménagement de la zone
Parc d'activités Le Cluseau	1 915,00 €	1 032,24 €	82 824,00 €	0,00 €	/
ZI St Mard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI Fief St Gilles	24 340,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisition parcelle ZN85
ZI Ouest II	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI La Métairie	13 360,40 €	0,00 €	214 002,00 €	0,00 €	Création accès pour parcelle vendue
ZI le Thou TII	4 128,68 €	2 903,44 €	149 860,00 €	0,00 €	Solde des travaux extension sud
ZI Fief Girard Est D5	217 302,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières extension Nord Est
ZI Forges	1 920,00 €	0,00 €	187 000,00 €	0,00 €	Cession foncier Premier Tech
Parc d'activités des Ardillauds	8 615,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Frais d'étude nouveau parc
TOTAUX	1 413 196,41 €	48 363,41 €	633 686,00 €	210 000,00 €	
	1 461 559,82 €		843 686,00 €		



Monsieur Le Président Jean GORIOUX, explique que dans la Zone Industrielle de La Métairie, les viabilisations sont effectuées lors de la vente des terrains.

CFU 2024 – Budgets Annexes de lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA Métairie	192 890,75 €	354 219,12 €	140 217,12 €	198 500,46 €
ZI Ouest II	16 559,18 €	560 969,03 €	33 118,36 €	16 559,18 €
ZI Fief St Gilles	411 168,37 €	372 575,60 €	668 257,64 €	340 210,24 €
ZI St Mard	64 757,03 €	64 757,03 €	99 739,86 €	64 756,83 €
PA Le Cluseau	346 011,07 €	344 602,60 €	516 803,16 €	341 903,55 €
PA La Combe	2 821 954,26 €	2 258 897,71 €	2 601 107,76 €	2 412 905,22 €
ZI de Forges	344 188,51 €	432 695,95 €	384 043,00 €	342 268,51 €
ZA Fief Girard Est D5	328 422,11 €	328 422,11 €	439 541,27 €	111 119,92 €
ZA Le Thou TII	274 231,11 €	687 909,85 €	384 407,78 €	264 295,55 €
PA Les Ardillauds	8 615,00 €	8 615,00 €	8 615,00 €	0,00 €
Résultats Budgets zones d'activités	604 866,61 €		-1 183 331,49 €	



CFU 2024 – Budgets Annexes Locatif professionnel

Bâtiments Relais :

Les recettes de loyer ont diminué de 41,5% entre 2023 et 2024 (-16,6K€), du fait d'un taux d'occupation des cellules plus faible. A la fin de l'exercice, seules 2 cellules sont occupées.

En dépenses, il a fallu constater la mise en non-valeur d'une créance pour la somme de 13,8K€.

Le versement d'une subvention du budget principal à hauteur de 21,3K€ a permis d'équilibrer ce budget annexe.

Pépinière d'entreprises :

Les recettes de loyer ont de nouveau diminué de 14,8% (- 4,2K€), et les recettes des services proposés par la pépinière de 33,4% (-4,3 K€).

Ce budget annexe a reçu une subvention d'équilibre de 124 237€, contre 111 003,00 € en 2023.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Bâtiments Relais	63 772,55 €	68 272,85 €	10 094,00 €	119 346,85 €
Résultats Budget Bâtiments Relais	-	4 500,30 €	-	109 252,85 €
Pépinière	156 822,28 €	186 113,62 €	307 424,09 €	88 383,36 €
Résultat budget Pépinière	-	29 291,34 €	219 040,73 €	-



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Présentation consolidée



COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Présentation consolidée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	325 324,14 €	4 176 918,62 €	2 952 047,61 €	108 441,55 €	3 277 371,75 €	4 285 360,17 €
RESULTAT DE L'EX.	-	994 740,39 €	-	966 159,43 €	-	1 960 899,82 €
RESULTAT CLOTURE	-	4 846 334,87 €	-1 877 446,63 €	-	-	2 968 888,24 €
RESULTAT RAR	0,00 €	0,00 €		325 342,25 €		325 342,25 €
RESULTAT DEFINITIF	-	4 846 334,87 €	-1 552 104,38 €	-	-	3 294 230,49 €

Le résultat consolidé de la CdC AUNIS SUD au 31 décembre 2024 s'établit à + 3 294 230,49€, déficit des restes à réaliser compris, contre + 1 924 703,28 € au 31 décembre 2023.

La progression de l'excédent du budget principal permet une hausse de ce résultat consolidé.



Vu la délibération 2021-11-06 du 16 novembre 2021 autorisant la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'expérimentation du Compte Financier Unique, à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour les comptes des exercices 2022 et 2023,

Vu le I de l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 disposant que le « Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 prévoyant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté,

Considérant que Madame Catherine DESPREZ a été désignée pour présider la séance lors du vote des Comptes Financiers Uniques,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle que les Comptes Financiers uniques sont préparés par le Comptable de la collectivité, à savoir le Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières, et l'ordonnateur.

Il présente les Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée aux présents CFU.

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Madame Catherine DESPREZ, 1ère Vice-Présidente**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les présents Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation des Comptes Financiers Uniques ci-dessous résumés :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		3 135 314,71 €	907 233,50 €		907 233,50 €	3 135 314,71 €
OPERATIONS 2024	16 201 065,03 €	17 273 426,94 €	2 535 770,87 €	2 858 677,11 €	18 736 835,90 €	20 132 104,05 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 072 361,91 €	-	322 906,24 €	-	1 395 268,15 €
TOTAL	16 201 065,03 €	20 408 741,65 €	3 443 004,37 €	2 858 677,11 €	19 644 069,40 €	23 267 418,76 €
RESULTAT CLOTURE	-	4 207 676,62 €	-584 327,26 €	-	-	3 623 349,36 €
RESTES A REALISER			571 592,98 €	896 935,23 €	571 592,98 €	896 935,23 €
TOTAL CUMULE	16 201 065,03 €	20 408 741,65 €	4 014 597,35 €	3 755 612,34 €	20 215 662,38 €	24 164 353,99 €
RESULTAT DEFINITIF	-	4 207 676,62 €	-258 985,01 €	-	-	3 948 691,61 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		12 667,58 €		89 471,14 €	0,00 €	102 138,72 €
OPERATIONS 2024	63 772,55 €	55 605,27 €	10 094,00 €	29 875,71 €	73 866,55 €	85 480,98 €
RESULTAT DE L'EX.	-8 167,28 €	0,00 €	-	19 781,71 €	-	11 614,43 €
TOTAL	63 772,55 €	68 272,85 €	10 094,00 €	119 346,85 €	73 866,55 €	187 619,70 €
RESULTAT CLOTURE	-	4 500,30 €	-	109 252,85 €	-	113 753,15 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	63 772,55 €	68 272,85 €	10 094,00 €	119 346,85 €	73 866,55 €	187 619,70 €
RESULTAT DEFINITIF	-	4 500,30 €	-	109 252,85 €	-	113 753,15 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI METAIRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE				18 970,41 €		18 970,41 €
OPERATIONS 2024	192 890,75 €	354 219,12 €	140 217,12 €	179 530,05 €	333 107,87 €	533 749,17 €
RESULTAT DE L'EX.	-	161 328,37 €	-	39 312,93 €	-	200 641,30 €
TOTAL	192 890,75 €	354 219,12 €	140 217,12 €	198 500,46 €	333 107,87 €	552 719,58 €
RESULTAT CLOTURE	-	161 328,37 €	-	58 283,34 €	-	219 611,71 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	192 890,75 €	354 219,12 €	140 217,12 €	198 500,46 €	333 107,87 €	552 719,58 €
RESULTAT DEFINITIF	-	161 328,37 €	-	58 283,34 €	-	219 611,71 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		544 409,85 €	16 559,18 €		16 559,18 €	544 409,85 €
OPERATIONS 2024	16 559,18 €	16 559,18 €	16 559,18 €	16 559,18 €	33 118,36 €	33 118,36 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	16 559,18 €	560 969,03 €	33 118,36 €	16 559,18 €	49 677,54 €	577 528,21 €
RESULTAT CLOTURE	-	544 409,85 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,67 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	16 559,18 €	560 969,03 €	33 118,36 €	16 559,18 €	49 677,54 €	577 528,21 €
RESULTAT DEFINITIF	-	544 409,85 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,67 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI FIEF ST GILLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	46 617,02 €		295 918,29 €		342 535,31 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	364 551,35 €	372 575,60 €	372 339,35 €	340 210,24 €	736 890,70 €	712 785,84 €
RESULTAT DE L'EX.	-	8 024,25 €	-32 129,11 €	0,00 €	-24 104,86 €	0,00 €
TOTAL	411 168,37 €	372 575,60 €	668 257,64 €	340 210,24 €	1 079 426,01 €	712 785,84 €
RESULTAT CLOTURE	38 592,77 €	-	-328 047,40 €	-	-366 640,17 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	411 168,37 €	372 575,60 €	668 257,64 €	340 210,24 €	1 079 426,01 €	712 785,84 €
RESULTAT DEFINITIF	-38 592,77 €	-	-328 047,40 €	-	-366 640,17 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI ST MARD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			35 206,83 €		35 206,83 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	64 757,03 €	64 757,03 €	64 533,03 €	64 756,83 €	129 290,06 €	129 513,86 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	223,80 €	-	223,80 €
TOTAL	64 757,03 €	64 757,03 €	99 739,86 €	64 756,83 €	164 496,89 €	129 513,86 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-34 983,03 €	-	-34 983,03 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	64 757,03 €	64 757,03 €	99 739,86 €	64 756,83 €	164 496,89 €	129 513,86 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-34 983,03 €	-	-34 983,03 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LE CLUSEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	127,71 €		225 878,33 €		226 006,04 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	345 883,36 €	344 602,60 €	290 924,83 €	341 903,55 €	636 808,19 €	686 506,15 €
RESULTAT DE L'EX.	-1 280,76 €	0,00 €	-	50 978,72 €	-	49 697,96 €
TOTAL	346 011,07 €	344 602,60 €	516 803,16 €	341 903,55 €	862 814,23 €	686 506,15 €
RESULTAT CLOTURE	-1 408,47 €	-	-174 899,61 €	-	-176 308,08 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	346 011,07 €	344 602,60 €	516 803,16 €	341 903,55 €	862 814,23 €	686 506,15 €
RESULTAT DEFINITIF	-1 408,47 €	-	-174 899,61 €	-	-176 308,08 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			261 232,12 €		261 232,12 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	156 822,28 €	186 113,62 €	46 191,97 €	88 383,36 €	203 014,25 €	274 496,98 €
RESULTAT DE L'EX.	-	29 291,34 €	-	42 191,39 €	-	71 482,73 €
TOTAL	156 822,28 €	186 113,62 €	307 424,09 €	88 383,36 €	464 246,37 €	274 496,98 €
RESULTAT CLOTURE	-	29 291,34 €	-219 040,73 €	-	-189 749,39 €	-
RESTES A REALISER			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	156 822,28 €	186 113,62 €	307 424,09 €	88 383,36 €	464 246,37 €	274 496,98 €
RESULTAT DEFINITIF	-	29 291,34 €	-219 040,73 €	-	-189 749,39 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LA COMBE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	278 579,41 €		562 126,35 €		840 705,76 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	2 543 374,85 €	2 258 897,71 €	2 038 981,41 €	2 412 905,22 €	4 582 356,26 €	4 671 802,93 €
RESULTAT DE L'EX.	-284 477,14 €	0,00 €	-	373 923,81 €	-	89 446,67 €
TOTAL	2 821 954,26 €	2 258 897,71 €	2 601 107,76 €	2 412 905,22 €	5 423 062,02 €	4 671 802,93 €
RESULTAT CLOTURE	-563 056,55 €	-	-188 202,54 €	-	-751 259,09 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	2 821 954,26 €	2 258 897,71 €	2 601 107,76 €	2 412 905,22 €	5 423 062,02 €	4 671 802,93 €
RESULTAT DEFINITIF	-563 056,55 €	-	-188 202,54 €	-	-751 259,09 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		203 921,46 €	342 268,51 €		342 268,51 €	203 921,46 €
OPERATIONS 2024	344 188,51 €	228 774,49 €	41 774,49 €	342 268,51 €	385 963,00 €	571 043,00 €
RESULTAT DE L'EX.	-115 414,02 €	0,00 €	-	300 494,02 €	-	185 080,00 €
TOTAL	344 188,51 €	432 695,95 €	384 043,00 €	342 268,51 €	728 231,51 €	774 964,46 €
RESULTAT CLOTURE	-	88 507,44 €	-41 774,49 €	-	-	46 732,95 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	344 188,51 €	432 695,95 €	384 043,00 €	342 268,51 €	728 231,51 €	774 964,46 €
RESULTAT DEFINITIF	-	88 507,44 €	-41 774,49 €	-	-	46 732,95 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		203 921,46 €	342 268,51 €		342 268,51 €	203 921,46 €
OPERATIONS 2024	344 188,51 €	228 774,49 €	41 774,49 €	342 268,51 €	385 963,00 €	571 043,00 €
RESULTAT DE L'EX.	-115 414,02 €	0,00 €	-	300 494,02 €	-	185 080,00 €
TOTAL	344 188,51 €	432 695,95 €	384 043,00 €	342 268,51 €	728 231,51 €	774 964,46 €
RESULTAT CLOTURE	-	88 507,44 €	-41 774,49 €	-	-	46 732,95 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	344 188,51 €	432 695,95 €	384 043,00 €	342 268,51 €	728 231,51 €	774 964,46 €
RESULTAT DEFINITIF	-	88 507,44 €	-41 774,49 €	-	-	46 732,95 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			111 119,92 €		111 119,92 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	328 422,11 €	328 422,11 €	328 421,35 €	111 119,92 €	656 843,46 €	439 542,03 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-217 301,43 €	0,00 €	-217 301,43 €	0,00 €
TOTAL	328 422,11 €	328 422,11 €	439 541,27 €	111 119,92 €	767 963,38 €	439 542,03 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-328 421,35 €	-	-328 421,35 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	328 422,11 €	328 422,11 €	439 541,27 €	111 119,92 €	767 963,38 €	439 542,03 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-328 421,35 €	-	-328 421,35 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA LE THOU T2

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		280 605,02 €	194 504,58 €		194 504,58 €	280 605,02 €
OPERATIONS 2024	274 231,11 €	407 304,83 €	189 903,20 €	264 295,55 €	464 134,31 €	671 600,38 €
RESULTAT DE L'EX.	-	133 073,72 €	-	74 392,35 €	-	207 466,07 €
TOTAL	274 231,11 €	687 909,85 €	384 407,78 €	264 295,55 €	658 638,89 €	952 205,40 €
RESULTAT CLOTURE	-	413 678,74 €	-120 112,23 €	-	-	293 566,51 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	274 231,11 €	687 909,85 €	384 407,78 €	264 295,55 €	658 638,89 €	952 205,40 €
RESULTAT DEFINITIF	-	413 678,74 €	-120 112,23 €	-	-	293 566,51 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES ARDILLAUDS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE					0,00 €	0,00 €
OPERATIONS 2024	8 615,00 €	8 615,00 €	8 615,00 €	0,00 €	17 230,00 €	8 615,00 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-8 615,00 €	0,00 €	-8 615,00 €	0,00 €
TOTAL	8 615,00 €	8 615,00 €	8 615,00 €	0,00 €	17 230,00 €	8 615,00 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-8 615,00 €	-	-8 615,00 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	8 615,00 €	8 615,00 €	8 615,00 €	0,00 €	17 230,00 €	8 615,00 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-8 615,00 €	-	-8 615,00 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - PRESENTATION CONSOLIDEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	325 324,14 €	4 176 918,62 €	2 952 047,61 €	108 441,55 €	3 277 371,75 €	4 285 360,17 €
OPERATIONS 2024	20 905 133,11 €	21 899 873,50 €	6 084 325,80 €	7 050 485,23 €	26 989 458,91 €	28 950 358,73 €
RESULTAT DE L'EX.	-	994 740,39 €	-	966 159,43 €	-	1 960 899,82 €
TOTAL	21 230 457,25 €	26 076 792,12 €	9 036 373,41 €	7 158 926,78 €	30 266 830,66 €	33 235 718,90 €
RESULTAT CLOTURE	-	4 846 334,87 €	-1 877 446,63 €	-	-	2 968 888,24 €
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	571 592,98 €	896 935,23 €	571 592,98 €	896 935,23 €
TOTAL CUMULE	21 230 457,25 €	26 076 792,12 €	9 607 966,39 €	8 055 862,01 €	30 838 423,64 €	34 132 654,13 €
RESULTAT DEFINITIF	-	4 846 334,87 €	-1 552 104,38 €	-	-	3 294 230,49 €

- Approuve les Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud tels qu'annexés à la présente délibération,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES

2.2.1 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe bâtiments relais

Délibération 2025_03_03

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Bâtiments Relais tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-8 167,28 €	19 781,71 €
Report antérieur	12 667,58 €	89 471,14 €
Résultat cumulé	4 500,30 €	109 252,85 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe Bâtiments Relais :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	4 500,30 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	109 252,85 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	4 500,30 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	109 252,85 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Bâtiments Relais telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	4 500,30 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	109 252,85 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	4 500,30 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	109 252,85 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.2 Affectation des résultats 2024 - Budget Principal Communauté de Communes Aunis sud Délibération 2025_03_04

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Vu la décision 2024D26 du 9 avril 2024 autorisant le virement de crédits n°1 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D82 du 15 octobre 2024 autorisant le virement de crédits n°2 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D87 du 14 novembre 2024 autorisant le virement de crédits n°3 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision 2024D116 du 19 décembre 2024 autorisant le virement de crédits n°4 au budget primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	1 072 361,91 €	322 906,24 €
Report antérieur	3 135 314,71 €	-907 233,50 €
Résultat cumulé	4 207 676,62 €	-584 327,26 €
Résultat RAR		325 342,25 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Principal :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	4 207 676,62 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-584 327,26 €
Résultat Restes à Réaliser	325 342,25 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	3 948 691,61 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	584 327,26 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	258 985,01 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	4 207 676,62 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-584 327,26 €
Résultat Restes à Réaliser	325 342,25 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	3 948 691,61 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	584 327,26 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	258 985,01 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.3 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5

Délibération 2025_03_05

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-217 301,43 €
Report antérieur	0,00 €	-111 119,92 €
Résultat cumulé	0,00 €	-328 421,35 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-328 421,35 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 421,35 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-328 421,35 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 421,35 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

18h 47 - Madame Marie-France MORANT porteuse de son pouvoir quitte la salle.

2.2.4 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZI de Forges

Délibération 2025_03_06

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI de Forges,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZI de Forges tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-115 414,02 €	300 494,02 €
Report antérieur	203 921,46 €	-342 268,51 €
Résultat cumulé	88 507,44 €	-41 774,49 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZI de Forges :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	88 507,44 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-41 774,49 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	88 507,44 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	41 774,49 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI de Forges telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	88 507,44 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-41 774,49 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	88 507,44 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	41 774,49 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.5 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe

Délibération 2025_03_07

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-284 477,14 €	373 923,81 €
Report antérieur	-278 579,41 €	-562 126,35 €
Résultat cumulé	-563 056,55 €	-188 202,54 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-563 056,55 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-188 202,54 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	563 056,55 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	188 202,54 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-563 056,55 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-188 202,54 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	563 056,55 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	188 202,54 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.6 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Parc d'Activités du Cluseau

Délibération 2025_03_08

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu la délibération n°2024-12-10 du 17 décembre 2024 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-1 280,76 €	50 978,72 €
Report antérieur	-127,71 €	-225 878,33 €
Résultat cumulé	-1 408,47 €	-174 899,61 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-1 408,47 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-174 899,61 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	1 408,47 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	174 899,61 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-1 408,47 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-174 899,61 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	1 408,47 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	174 899,61 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.7 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZA Le Thou tranche II

Délibération 2025_03_09

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu la délibération 2024-12-11 du 17 décembre 2024 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou TII tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	133 073,72 €	74 392,35 €
Report antérieur	280 605,02 €	-194 504,58 €
Résultat cumulé	413 678,74 €	-120 112,23 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou TII :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	413 678,74 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-120 112,23 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	413 678,74 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	120 112,23 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou TII.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA Le Thou TII telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	413 678,74 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-120 112,23 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	413 678,74 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	120 112,23 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.8 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Parc d'Activités économiques Les Ardillauds *Délibération 2025_03_10*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités économiques les Ardillauds,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités économiques les Ardillauds tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-8 615,00 €
Report antérieur	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	-8 615,00 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités économiques les Ardillauds :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-8 615,00 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	8 615,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités économiques les Ardillauds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parc d'Activités économiques les Ardillauds telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-8 615,00 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	8 615,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.9 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZA de la Métairie

Délibération 2025_03_11

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZA de la Métairie tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	161 328,37 €	39 312,93 €
Report antérieur	0,00 €	18 970,41 €
Résultat cumulé	161 328,37 €	58 283,34 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZA de la Métairie :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	161 328,37 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	58 283,34 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	161 328,37 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	58 283,34 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZA de la Métairie telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	161 328,37 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	58 283,34 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	161 328,37 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	58 283,34 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.10 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire

Délibération 2025_03_12

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	29 291,34 €	42 191,39 €
Report antérieur	0,00 €	-261 232,12 €
Résultat cumulé	29 291,34 €	-219 040,73 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	29 291,34 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-219 040,73 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-219 040,73 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	29 291,34 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	29 291,34 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-219 040,73 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-219 040,73 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	29 291,34 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.11 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles

Délibération 2025_03_13

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	8 024,25 €	-32 129,11 €
Report antérieur	-46 617,02 €	-295 918,29 €
Résultat cumulé	-38 592,77 €	-328 047,40 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-38 592,77 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-328 047,40 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	38 592,77 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 047,40 €

Ces explications entendues, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	-38 592,77 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-328 047,40 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	38 592,77 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	328 047,40 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.12 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZI Ouest II

Délibération 2025_03_14

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZI Ouest II tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Report antérieur	544 409,85 €	-16 559,18 €
Résultat cumulé	544 409,85 €	-16 559,18 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZI Ouest II :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	544 409,85 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,85 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	16 559,18 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Ouest II telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	544 409,85 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2025	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,85 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	16 559,18 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2.13 Affectation des résultats 2024 - Budget Annexe ZI Saint Mard

Délibération 2025_03_15

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2024-03-15 du 5 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe ZI Saint Mard,

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe ZI Saint Mard tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	223,80 €
Report antérieur	0,00 €	-35 206,83 €
Résultat cumulé	0,00 €	-34 983,03 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2024 du Budget Annexe ZI Saint Mard :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-34 983,03 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	34 983,03 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Saint Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe ZI Saint Mard telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2024	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2024	-34 983,03 €
Reports à affecter au Budget 2025	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	34 983,03 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

18h 50 – Retour dans la salle de Madame Marie-France MORANT porteuse de son pouvoir

2.3 Vote du budget primitif 2025 – Budget Principal et budgets annexes

Délibération 2025_03_16

Monsieur Le Président Jean GORIOUX, procède à la présentation globale du budget primitif 2025 via la projection ci-après.



**BUDGET PRIMITIF
2025**

CdC Aunis Sud



Budget Principal

*Section de
Fonctionnement*

BP 2025– Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ **Atténuations de charges :**

La Communauté de Communes a opté pour un changement de couverture pour son assurance statutaire. En effet, le nouveau contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 couvre la collectivité uniquement pour les congés CITIS et le décès. Ainsi, la prévision de recettes de remboursement maladie pour l'exercice est inscrite pour une somme de 10 000 €.

Le solde de ce chapitre concerne la valorisation de la part salariale des titres restaurant.

BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Produits des services :

Le chapitre est en hausse de 58,2K€ par rapport au réalisé 2024 soit + 6,8%.

Les principales variations sont les suivantes :

- Dans le cadre de la relance d'un groupement de commande pour un marché de gestion des installations de chauffage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation du marché sera portée entièrement par la CdC puis refacturée pour leur quote-part aux Communes concernées : 11,4 K€
- Le développement de la mission Mon Accompagnateur Renov entraine une hausse des facturations aux usagers attendue à hauteur de 31,0 K€
- La réalisation d'un séjour montagne entraine une hausse des recettes attendues à hauteur de 15,4K€

Les autres produits des services payants sont prévus à leur niveau de recettes réelles 2024.

Les mises à disposition de personnel sont également stables entre 2024 et 2025.



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impôts et taxes :

Le chapitre 73 Impôts et taxes regroupe 4 postes différents.

Les recettes de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales sont prévues en stabilité, tout comme les attributions de compensation négatives.

Les fractions compensatoires de Taxe d'Habitation et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont prévues à leur niveau de recettes 2024, ces recettes étant gelées dans la loi de finances 2025.

	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Fraction compensatoire TH	3 939 864,00 €	3 938 707,00 €	3 938 000,00 €
Fraction compensatoire CVAE	1 301 826,00 €	1 301 604,00 €	1 301 000,00 €
AC négatives	70 272,95 €	70 272,95 €	70 270,00 €
FPIC	300 451,00 €	287 906,00 €	287 900,00 €



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impositions directes :

	Définitives 2023	Définitives 2024	Prévisionnelles 2025	Taux	BP 2025
CFE	6 153 764 €	6 413 771 €	6 522 805 €	24,50%	1 598 087 €
THRS	3 573 359 €	3 331 085 €	3 387 713 €	8,68%	294 054 €
TF	34 136 452 €	36 232 430 €	36 812 149 €	1,27%	467 514 €
TFNB	2 450 360 €	2 592 236 €	2 605 197 €	6,44%	167 775 €

Les taux d'imposition de CFE, THRS, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2024

• Hypothèses variation de bases :

- THRS : + 1,7% soit le coefficient de revalorisation national (IPCH de 11/23 à 11/24)
- TFB : + 1,6% soit le coefficient de 1,7% uniquement pour les locaux d'habitation et industriels, les locaux professionnels ne sont pas concernés
- TFNB : + 0,5%
- CFE : + 1,7% soit le coefficient de revalorisation national (IPCH de 11/23 à 11/24)



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Impositions directes :

	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
TASCOM	655 262,00 €	472 255,00 €	480 280,00 €
IFER	440 643,00 €	532 920,00 €	541 980,00 €
TEOM	3 170 363,00 €	3 376 128,00 €	4 443 366,00 €
Taxe de séjour	84 870,39 €	84 041,20 €	95 000,00 €
Taxe GEMAPI	161 574,00 €	212 562,00 €	257 080,00 €

TEOM : fixée au niveau de la contribution à verser à CYCLAD. Une hausse de 31,0% des recettes est ainsi prévue, en lien avec la forte hausse du besoin de financement du syndicat

Taxe de séjour : fixée au niveau des prévisions 2024. Elle s'équilibre avec le reversement à prévoir à l'OTAMP.

Taxe GEMAPI : augmente de plus de 21%, après une hausse de 35% entre 2023 et 2024.



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Chapitre 74 en hausse de 8% par rapport aux recettes 2024.

En 2025, les variations ou inscriptions nouvelles de subventions sont les suivantes :

- **Habitat – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat** : Les dépenses liées à l'ingénierie et à l'animation de l'OPAH, ainsi que pour des études spécifiques dans le cadre de ce projet, bénéficient de subventions de l'ANAH à hauteur de 54 360 € pour 2025.
- **Emploi** :
 - o La Maison France Services bénéficiera d'une subvention globale de 50 000 € pour 2025, notamment avec un bonus lié au classement du territoire en zonage FRR
 - o Les postes de Conseillers Numériques ne seront plus financés à hauteur de 35 000 € mais de 25 000 € annuels
 - o Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de Repérage et de Remobilisation » (O2R), la collectivité bénéficiera d'une subvention de 63 700 €
- **Environnement** :
 - o Renov Info Service : les dernières évolutions de ce service et des financements associés permettent de tabler sur des subventions à hauteur de 165 720 €, via l'ANAH et la Région Nouvelle-Aquitaine
 - o Atlas de la Biodiversité Communale et intercommunale : de projet bénéficie d'une subvention de 75 000 € en 2025 de la part de l'Office Français pour la Biodiversité
 - o Le développement d'actions dans le cadre du projet Territoire Engagé pour la Transition Énergétique permettra de bénéficier d'une subvention de l'ADEME de 14 000 €



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Chapitre 74 en hausse de 8% par rapport aux recettes 2024.

En 2025, les variations ou inscriptions nouvelles de subventions sont les suivantes :

- **Culture** : des recettes prévisionnelles sont générées par les signatures du Contrat Territorial de Lecture (18 000 €, déjà perçu 15 000 € en 2024) et du Contrat Territorial pour l'Éducation Artistique et Culturelle (15 980 €)
- **Sport** : La réalisation du séjour hiver Vac'en sport, d'une durée de 6 jours, permet de bénéficier d'une aide de la CAF à hauteur de 8 000 €. Le service a également répondu à deux appels à projets de la CAF dans le cadre de l'école multisports, à savoir accueil d'enfants TDAH et pour la réalisation d'une journée parents enfants. Ces projets pourraient bénéficier de subventions à hauteur de 15 670 €.



Monsieur Le Président Jean GORIOUX souligne la réactivité des services de la Communauté de Communes Aunis Sud dans la recherche de financements, pour mener à terme leurs actions.

Madame Micheline BERNARD, Vice-Présidente en charge de l'Environnement ajoute que malgré des subventions peu élevées pour chacun des dossiers, leur cumul n'est pas négligeable.

BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Dotations, subventions et participations :

Dotation d'Intercommunalité : budgétée à l'équilibre

Dotation de Compensation des GFP : prévision d'une baisse de 2,0%

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Dotation d'intercommunalité	674 097 €	674 874 €	677 307 €	766 787 €	766 787 €
Dotation compensation GFP	778 185 €	761 115 €	756 696 €	744 174 €	729 290 €
Total	1 452 282 €	1 435 989 €	1 434 003 €	1 510 961 €	1 496 077 €



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

➤ Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre 75 prévoit les recettes de loyers (gendarmeries, logements, terrains pour centrales photovoltaïques), mais également le produit des remboursements d'assurance.

Sont également prévus des recettes liées aux **versements d'excédents de budgets annexes de lotissement**, à savoir la Zone de la Métairie, qui sera clôturée à la fin de l'exercice, et un versement partiel de l'excédent constaté au 31/12/2024 sur le budget annexe de la zone de Forges. Ces versements sont estimés à hauteur de 400 000 €.

➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre l'amortissement des subventions d'équipement et les écritures d'ordre de travaux en régie.



BP 2025 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	Var BP 24/25
013	Atténuations de charges	127 320,00 €	185 529,24 €	61 810,00 €	-51,5%
70	Produits des services	751 260,00 €	854 238,32 €	912 465,00 €	21,5%
73	Impôts et taxes	5 770 105,00 €	5 598 489,95 €	5 597 170,00 €	-3,0%
731	Impositions Directes	7 218 785,00 €	7 331 378,20 €	8 420 996,00 €	16,7%
74	Dotations, subventions et participations	2 564 762,00 €	2 847 867,96 €	3 075 724,00 €	19,9%
75	Autres produits de gestion courante	335 310,00 €	327 946,65 €	749 985,00 €	123,7%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	7 458,74 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	120 517,88 €	225 000,00 €	2,3%
002	Résultat d'exécution reporté	3 135 314,71 €	3 135 314,71 €	3 948 691,61 €	25,9%
TOTAL SECTION		20 122 856,71 €	20 408 741,65 €	22 991 841,61 €	14,3%



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges à caractère général :

Le chapitre 011 est en hausse de plus de 34% par rapport au réalisé 2024.

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour l'évolution des charges à caractère général est un maintien des dépenses des services au niveau du réalisé 2024, tout en tenant compte en parallèle de l'augmentation des dépenses structurelles comme les assurances, et de l'évolution de missions comme le PCAET et l'OPAH.

Il était également prévu une inscription possible de crédits supplémentaires pour des projets générant des recettes nouvelles de subventions ou de produits des services.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges à caractère général :

	CFU 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général 011	1 627 060,64 €	2 187 492,00 €	560 431,36 €	34,4%
Divers	1 462 299,19 €	1 501 926,00 €	39 626,81 €	2,7%
Dépenses contraintes				
Assurances	57 669,40 €	73 850,00 €	16 180,60 €	28,1%
Etudes surveillance qualité de l'air	0,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	
Dossiers dérogations accessibilité	0,00 €	12 800,00 €	12 800,00 €	
AMO marché de chauffage	0,00 €	23 420,00 €	23 420,00 €	
PLUIH : commissaire enquêteur + provision avocats	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	
Evolution des missions				
PCAET	29 087,31 €	72 395,00 €	43 307,69 €	148,9%
ABCI	0,00 €	87 345,00 €	87 345,00 €	
PAT	22 484,81 €	50 835,00 €	28 350,19 €	126,1%
Renov Info Services	5 594,33 €	21 150,00 €	15 555,67 €	278,1%
OPAH	0,00 €	127 050,00 €	127 050,00 €	
Emploi - Projet O2R	0,00 €	12 350,00 €	12 350,00 €	
Emploi – IFPAI	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Communication projet PEM	2 175,00 €	12 800,00 €	10 625,00 €	488,5%
Mobilité – étude	0,00 €	29 816,00 €	29 816,00 €	
Vac'en sport	18 591,12 €	42 150,00 €	23 558,88 €	126,7%
Ecole multisports	1 261,71 €	4 800,00 €	3 538,29 €	280,4%
Réseau biblio (Projets CTL + extension réseau)	27 897,77 €	42 565,00 €	14 667,23 €	52,6%
Projets CTEAC	0,00 €	16 390,00 €	16 390,00 €	
Travaux				
Ravalement façades gendarmerie d'Aigrefeuille	0,00 €	16 800,00 €	16 800,00 €	
Travaux maison de l'emploi suite sinistre	0,00 €	8 350,00 €	8 350,00 €	
Réparation fuites piscine d'Aigrefeuille	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	



Monsieur Le Président précise que les dépenses liées au Projet Alimentaire Territorial (PAT) correspondent aux actions menées dans le cadre de l'appel à projet. Il rappelle avoir abordé la mise en place de cette convention, lors du bureau du mois de novembre 2024.

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges à caractère général :

En dehors des dépenses contraintes et des travaux, les charges liées à l'évolution des missions sont majoritairement accompagnées de recettes supplémentaires, à savoir des subventions ou l'augmentation des produits des services.

L'évolution des charges à caractère général, hors actions détaillées, est de 2,7% par rapport au réalisé 2024.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel :

Les charges de personnel prévues au BP 2025 augmentent de 7,6% par rapport aux dépenses 2024, mais sont stables par rapport au budget 2024.

Les recrutements suivants sont prévus :

Pôle	Poste	Recrutement / création
Recrutements 2024 budgétés en année pleine en 2025		
Développement et transition	Adjoint au directeur des services techniques	août-24
	Chargé de mission CRTE	oct-24
Recrutements 2025		
Développement et transition	Conseiller Renov Info Service	févr-25
	Conseiller en Insertion Professionnelle	mars-25
Attractivité du quotidien	Assistants d'enseignement artistique : passage d'un poste de 18/20ème à 20/20ème	sept-25
	passage d'un poste de 14/20ème à 20/20ème	
	passage d'un poste de 12/20ème à 13/20ème	
Ressources Internes	Poste Finances / RH	juil-25



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel :

A compter de 2025, la collectivité a mis en place un **contrat de prévoyance maintien de salaire** avec une prise en charge de la cotisation obligatoire à hauteur de 50%. Le coût pour la collectivité est de 34 000 €.

A ce jour, la CdC Aunis Sud souscrivait aux contrats **d'assurance statutaire** via le Centre de Gestion de la Charente Maritime. Le contrat actuel prévoyait un taux de cotisation de 6% + 0,30% à destination du CDG17. Les résultats de la dernière consultation ont laissé apparaître une augmentation substantielle de la cotisation à garanties équivalentes, à savoir 9,73 % + 0,32% pour le CDG17. L'impact budgétaire a été estimé à plus de 80 000 €. Ainsi, la collectivité a décidé de ne pas adhérer au contrat groupe du CDG17, de s'assurer pour 2025 sur un contrat indépendant portant sur les garanties CITIS et décès, et d'étudier avec une AMO la consultation à lancer pour les années suivantes. Le contrat souscrit pour 2025 présente un taux de cotisation de 1,46%, soit une cotisation de 29 400 € contre 120 000 € pour 2024.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel :

Le budget tient également compte de :

- du Glissement vieillesse et technicité
- de l'application du RIFSEEP
- des réformes des points d'indices et des carrières
- de la hausse du taux de cotisation CNRACL de 31,65% à 34,65%
- de la hausse de la part patronale de la cotisation URSSAF maladie des agents CNRACL +1%



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Atténuations de produits :

Ce chapitre correspond au prélèvement sur recettes au titre de :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales
- Attributions de compensation des communes : les attributions de compensation sont inscrites en augmentation afin de prévoir les révisions pour les Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue en fonction des recettes réelles d'IFER éolien à répartir entre ces Communes et la CdC, et pour Chambon qui reçoit un soutien lié à la charge d'état-civil de la Commune. Un rattrapage sera prévu pour les révisions d'AC éolien 2024 pour lesquelles les Communes n'ont pas délibéré avant le 31 décembre 2024



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur les **subventions** était de se limiter au niveau de subvention accordé en 2024.

Le secteur de l'enfance jeunesse nécessitera cependant une hausse de 19,3K€ afin de conserver les mêmes modalités de subventionnement pour les structures qui conservent globalement une situation fragile.

Le besoin de financement du CIAS diminue du fait d'un excédent budgétaire permettant de financer l'exercice 2025.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante : subventions

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	718 363,00 €	732 372,00 €	848 208,00 €	867 495,00 €	19 287,00 €	2,3%
Social	175 349,00 €	191 320,00 €	204 712,00 €	219 712,00 €	0,00 €	0,0%
Logement des jeunes	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €			
Culture	334 100,00 €	340 600,00 €	377 600,00 €	377 600,00 €	0,00 €	0,0%
Sport	40 332,60 €	41 954,90 €	49 982,65 €	50 000,00 €	17,35 €	0,0%
Dev éco - emploi	500,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,0%
Environnement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Habitat	0,00 €	2 856,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 283 644,60 €	1 330 602,90 €	1 504 972,65 €	1 529 277,00 €	24 304,35 €	1,6%
Variation	-19,6%	-14,9%	13,1%	1,6%		
CIAS	422 000,00 €	463 500,00 €	471 200,00 €	467 000,00 €	-4 200,00 €	-0,9%
TOTAL avec CIAS	1 705 644,60 €	1 794 102,90 €	1 976 172,65 €	1 996 277,00 €	20 104,35 €	1,0%
Variation	-14,1%	-8,9%	10,1%	1,0%		



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

Les **contributions aux syndicats** augmentent de plus de 30% entre le CFU 2024 et le BP 2025 :

- Augmentation de la contribution à Cyclad, qui a besoin de financements supplémentaires afin de couvrir les besoins suivants : les surcoûts de l'usine de Paillé de 3,6 millions d'euros, la hausse de la TGAP qui représente désormais une charge de 3,2 millions d'euros pour le syndicat, et les difficultés des filières de recyclage (perte de recettes de 2,2 millions d'euros entre 2022 et 2023 sans amélioration en 2024)
- OTAMP : retour au niveau budgété les années précédentes. En 2024, le besoin de financement du syndicat était moindre
- Compétence GEMAPI : évolution de la compétence avec une montée en puissance des demandes des syndicats



Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la culture, interroge le Président sur les 2,2 millions de contributions à Cyclad. Sont-ils lissés sur 2023 et 2024 ?

Monsieur Le Président, explique qu'en 2022, Cyclad a vendu pour 4,4 millions de matières premières. En 2023, le produit n'a été que de l'ordre de 2,2 millions, tout comme en 2024. La perte de recettes en deux ans s'élève donc à 4,4 millions d'euros.

Il s'agira donc de contribuer à cette perte incontrôlable liée au marché via les charges de gestion à hauteur de 4,4 millions d'euros. L'évolution de la politique de manière générale et celle de la conjoncture n'ont pas été propices aux finances du syndicat.

Vient s'ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 3,2 millions d'euros qui place le syndicat en qualité de collecteur d'impôts pour l'Etat sans avoir de contrepartie.

De plus, aucune subvention n'a été accordée pour la modernisation des collectes, des déchetteries ou la valorisation du traitement des déchets.

Enfin, le décalage des travaux de l'usine de Paillet engendre également des coûts supplémentaires non prévus, en enfouissement et en TGAP.

Il ajoute que depuis 2024, l'inflation a impacté le syndicat. La volonté de Cyclad reste tout de même de ne pas impacter les cotisations à venir, grâce aux outils de traitement actualisés pour un bon nombre d'années.

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante : contributions

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Variation	
						en €	en %
OTAMP	219 286,48 €	241 347,45 €	234 126,68 €	205 046,07 €	245 000,00 €	39 953,93 €	19,5%
Soluris	8 010,03 €	8 360,86 €	8 331,90 €	9 213,06 €	9 500,00 €	286,94 €	3,1%
Cyclad	2 768 410,00 €	2 966 798,91 €	3 158 842,99 €	3 360 006,83 €	4 443 366,00 €	1 083 359,17 €	32,2%
SM SCOT LRA	50 514,50 €	48 281,60 €	48 717,61 €	50 385,07 €	50 775,00 €	389,93 €	0,8%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	161,50 €	186,50 €	170,00 €	-16,50 €	-8,8%
TOTAL	3 046 222,01 €	3 264 789,82 €	3 450 180,68 €	3 624 837,53 €	4 748 811,00 €	1 123 973,47 €	31,0%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 200,00 €	23,00 €	0,7%
SYMBO	4 435,97 €	4 436,00 €	4 436,00 €	4 970,00 €	5 455,00 €	485,00 €	9,8%
SM Charente Aval	104 069,04 €	155 450,31 €	180 168,87 €	180 624,38 €	202 690,00 €	22 065,62 €	12,2%
SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	26 540,00 €	26 541,00 €	43 600,00 €	17 059,00 €	64,3%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	87 203,22 €	88 798,70 €	69 640,71 €	122 866,01 €	155 000,00 €	32 133,99 €	26,2%
TOTAL GEMAPI	205 669,23 €	258 646,01 €	283 962,58 €	338 178,39 €	409 945,00 €	71 766,61 €	21,2%
TOTAL général	3 251 891,24 €	3 523 435,83 €	3 734 143,26 €	3 963 015,92 €	5 158 756,00 €	1 195 740,08 €	30,2%

Imagine la futureté

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

Enfin, le troisième principal poste de dépense de ce chapitre correspond aux **subventions d'équilibres aux budgets annexes**.

La subvention d'équilibre au budget annexe **Pépinière** est en diminution de 3% à 120 518€

Le budget annexe **Bâtiments Relais** voit son besoin de financement diminuer, passant de 21 285 € à 9 365 €. En 2024, une mise en non-valeur de créances est venue grever le budget.

Des taux de remplissage plus importants seront nécessaire afin de faire baisser les besoins de financement de ces budgets annexes.

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Charges financières :

Les charges financières sont prévues en hausse du fait :

- De la prévision de nouveaux emprunts sur 2025 pour financer les travaux du pôle d'échanges multimodal de Surgères et des acquisitions foncières sur le secteur de la gare et les travaux liés
- De la prévision de besoin d'une ligne de trésorerie

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Intérêts des emprunts	153 788,10 €	169 837,65 €	153 240,57 €	174 120,00 €
Frais ligne de trésorerie	1 969,27 €	1 936,11 €	0,00 €	20 000,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	156 107,37 €	171 773,76 €	153 240,57 €	194 120,00 €



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

➤ Dotations aux provisions :

Des dotations aux provisions sont enregistrées afin de constater le risque de non-paiement de titres recettes émis par la collectivité.

➤ Virement à la section d'investissement :

La section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement à hauteur de 4 639 411,61 €.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	Var BP 24/25
011 Charges à caractère général	1 835 830,00 €	1 627 060,64 €	2 187 492,00 €	19,2%
012 Charges de personnel	5 512 000,00 €	5 118 904,11 €	5 510 355,00 €	0,0%
014 Atténuations de produits	1 884 015,00 €	1 872 391,26 €	1 837 732,00 €	-2,5%
65 Autres charges de gestion courante	6 378 747,00 €	6 305 065,17 €	7 510 731,00 €	17,7%
66 Charges financières	203 047,00 €	153 240,57 €	194 120,00 €	-4,4%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,0%
68 Dotations aux provisions	30 000,00 €	6 041,39 €	30 000,00 €	0,0%
023 Virement à la section d'investissement	3 157 217,71 €		4 639 411,61 €	46,9%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 120 000,00 €	1 118 361,89 €	1 080 000,00 €	-3,6%
TOTAL SECTION	20 122 856,71 €	16 201 065,03 €	22 991 841,61 €	14,26%



BP 2025 – Budget Principal

Section de fonctionnement par thématique

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Voirie	Communication	Tourisme
Dépenses de fonctionnement	7 902 559,61 €	899 591,00 €	226 220,00 €	186 878,00 €	293 643,00 €
Recettes de fonctionnement	15 619 304,61 €	21 011,00 €	9 000,00 €	1 008,00 €	95 112,00 €
RESULTAT	7 716 745,00 €	- 878 580,00 €	- 217 220,00 €	- 185 870,00 €	- 198 531,00 €

	Dev. économique	Emploi - MFS	Mobilité	Urbanisme - Habitat	Environnement
Dépenses de fonctionnement	493 164,00 €	295 819,00 €	110 775,00 €	842 170,00 €	5 588 323,00 €
Recettes de fonctionnement	426 188,00 €	155 227,00 €	13 740,00 €	180 872,00 €	5 097 317,00 €
RESULTAT	- 66 976,00 €	- 140 592,00 €	- 97 035,00 €	- 661 298,00 €	- 491 006,00 €

	Action sociale	Petite enfance	Enfance Jeunesse - CTG	Scolaire	Sport
Dépenses de fonctionnement	1 156 540,00 €	252 809,00 €	1 153 319,00 €	96 891,00 €	1 619 898,00 €
Recettes de fonctionnement	388 339,00 €	192 220,00 €	93 134,00 €	15 017,00 €	192 252,00 €
RESULTAT	- 768 201,00 €	- 60 589,00 €	- 1 060 185,00 €	- 81 874,00 €	- 1 427 646,00 €

	Culture - Réseau bibliothèques	Conservatoire	Site archéologique	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	696 313,00 €	744 806,00 €	116 958,00 €	315 165,00 €	22 991 841,61 €
Recettes de fonctionnement	38 580,00 €	100 227,00 €	19 533,00 €	333 760,00 €	22 991 841,61 €
RESULTAT	- 657 733,00 €	- 644 579,00 €	- 97 425,00 €	18 595,00 €	- €

Monsieur Didier BARREAU, conseiller délégué en charge de l'urbanisme constate que la répartition par thématique représente bien de manière globale la politique menée par la Communauté de Communes Aunis Sud et le coût des actions.

Monsieur Le Président, explique que les charges concernant le service urbanisme et habitat qui étaient déjà importantes, augmentent du fait des nouvelles missions menées dans le volet « habitat ».

L'ensemble des services est porteur de nombreux projets. Les dépenses augmentent donc bien que de manière différente.



Budget Principal

Section d'Investissement



BP 2025 – Budget Principal

Recettes d'investissement

	Recettes d'investissement	Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	RAR 2024
13	Subventions d'équipement perçues	1 148 697,32 €	388 634,83 €	1 512 046,00 €	896 935,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	986 912,29 €	0,00 €	2 001 822,39 €	
165	Cautions	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €	515 617,18 €	1 550 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	507 489,18 €	507 489,18 €	258 985,01 €	
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations	5 000,00 €		98 475,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 157 217,71 €		4 639 411,61 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 120 000,00 €	1 118 361,89 €	1 080 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	327 574,03 €	500 000,00 €	
	TOTAL SECTION	8 227 316,50 €	2 858 677,11 €	11 792 740,01 €	896 935,23 €



BP 2025 – Budget Principal

➤ Recettes d'investissement :

Le chapitre **10 Dotations fonds divers et réserves** regroupe les recettes de FCTVA (900 000 €) ainsi que le produit de taxe d'aménagement (650 000€).

Les **opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** correspondent à la prise en charge en direct par la CdC de l'itinéraire cyclable Aigrefeuille d'Aunis – Saint Christophe, et du changement de logiciel de la médiathèque de Surgères qui intègre le réseau des bibliothèques. Ces dépenses sont payées par la CdC et refacturées en intégralité aux Communes correspondant.

Les **produits des cessions d'immobilisations** correspondent aux cessions d'immobilisations suivantes :

- Foncier et bâtiment sur la ZI Ouest (ancienne annexe des services techniques) pour un total de 93 475 €
- Matériel des services techniques non utilisé pour 5 000 €.



BP 2025 – Budget Principal

➤ Recettes d'investissement :

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** permettent de comptabiliser les amortissements. L'application de la norme M57 modifie la passation des amortissements qui sont désormais amortis dès leur 1^{ère} année d'acquisition au prorata temporis. Ainsi, il est désormais très difficile de prévoir le montant des amortissements à constater, ceci dépendant de la date d'acquisition des équipements inscrits au budget.

Les **opérations patrimoniales**, inscrites en recettes et en dépenses, permettent d'enregistrer l'intégration des frais d'insertion et de maîtrise d'œuvre à la valeur des équipements correspondant.



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	RAR 2024
Opérations d'équipement		4 907 033,00 €	901 170,66 €	8 980 895,00 €	505 913,14 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	10 000,00 €	178 410,00 €	65 679,84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	807 000,00 €	794 494,87 €	799 450,00 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	686 050,00 €	382 013,43 €	700 000,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	120 517,88 €	225 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	327 574,03 €	500 000,00 €	
001	Déficit antérieur reporté	907 233,50 €	907 233,50 €	584 327,26 €	
TOTAL SECTION		8 227 316,50 €	3 443 004,37 €	12 118 082,26 €	571 592,98 €



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	2 145,00 €				Chaise surveillance (1,7K€), signalétique (0,5K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	49 795,00 €	1 727,04 €			Splashpad (jeux d'eau) (48,0K€), défibrillateur (1,3K€), signalétique (0,5K€) RAR : Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	465,00 €	79 612,95 €			Signalétique (0,5K€) RAR : plateforme modulaires + modulaires dont Ad'Ap
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	289 240,00 €				Etudes nouveau gymnase (280,0K€), rempl portes métalliques (4,0K€), machine à tracer (1,6K€), but de rugby (3,6K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	264 350,00 €	24 931,69 €	100 000,00 €	453 582,49 €	Revêtement EPDM piste d'athlétisme (230,0K€), diagnostic structures rugby (8,5K€), remplacement bardage tennis (20,0K€), mur de clôture salle multisports (2,0K€), tondeuse (1,4K€)

 Imagine la future

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Enfance - Scolaire						
Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois		8 345,14 €			RAR : volets roulants
Op. 213	Affaires scolaires		136 030,00 €			RAR : extension collège Aigrefeuille
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon				361 736,56 €	Autolaveuse
Op. 218	Crèche de Forges		918,52 €		56 284,10 €	Travaux d'amélioration énergétique (57,3K€), kit vidéo (0,7K€) RAR : signalétique incendie
Op. 219	Crèche de Surgères	76 635,00 €	7 898,89 €			Etudes nlle crèche RAR : Ad'Ap (3,9K€), reprise mur (4,1K€)
Social						
Op. 23	Espace à vocation sociale	3 000,00 €	2 878,80 €			Création fenêtre RAR : Boutons anti-agression

 Imagine la future

Monsieur Le Président précise que le reste à réaliser en recettes pour le pôle enfance de Ballon correspond au versement des subventions européennes. En effet, il faut compter au moins

deux ans pour le paiement de ces aides financières. Dans l'attente de ces règlements, les projets doivent poursuivre leur avancée.

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Mobilité - Infrastructures						
Op. 24	Pôle gare	4 094 910,00 €		716 000,00 €		Frais d'étude + trvx
Op. 132	Mobilité	31 625,00 €		9 604,00 €		Abri vélos et consignes connectées
Op. 104	Réserve foncière	1 570 000,00 €	2 484,00 €			Acquisition dépollution Surfilm (1 200K€), bâtiment ex-Armor démolition et parking (200,0K€), parcelles Métairie (170,0K€) RAR : études et insertion trvx bâtiment ex Armor
Culture - Patrimoine						
Op. 110	Espace culture multimédias	10 455,00 €	8 015,76 €			Etude agrandissement RAR : trvx Ad'Ap
Op. 111	Site archéologique	84 930,00 €		26 346,00 €	17 168,00 €	Gradins (6,7K€), dispositifs de médiation numérique (29,0K€), dispositifs de médiation (23,2K€), travaux de valorisation (23,0K€), divers équipements (3,0K€)
Op. 212	Réseau des bibliothèques	9 410,00 €		3 205,00 €		Intégration bibliothèque de Surgères (6,4K€) + mobilier (3,0K€)
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	1 286 550,00 €		490 000,00 €		Nouveau conservatoire
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille	35 000,00 €	225,50 €			Enduit façade

Monsieur Le Président explique qu'en l'absence de retour sur les demandes de subventions concernant le projet du nouveau conservatoire, une discussion devra être engagée pour définir le démarrage des travaux.

Madame Marie-France MORANT dit être ravie de la remise en état de la façade de l'école de musique d'Aigrefeuille d'Aunis.

BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Développement économique - emploi						
Op. 108	Maison de l'Emploi	4 890,00 €	3 419,40 €			Boutons anti-agression complément (0,9K€) + téléphonie (3,0K€) RAR : Boutons anti agression
Tourisme						
Op. 109	Office de tourisme	3 000,00 €	11 775,12 €			Signalétique patrimoine bâti RAR : rideau métallique dentelle entrée (3,6K€), store-banne (8,2K€)
Urbanisme - Habitat						
Op. 130	PLUIH	21 150,00 €	20 452,81 €			Modification + modification simplifiée PLUIH
Op. 105	OPAH	44 250,00 €		20 915,00 €		OPAH - subventions particuliers
Op. 223	Terrains familiaux	482 510,00 €	45 879,12 €	127 676,00 €	6 100,00 €	Etudes et travaux Surgères et St Georges du Bois
Op. 16	SIG	5 000,00 €				Participation photographie aérienne



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités		15 812,60 €		2 064,08 €	RAR : modernisation éclairage public (7,7K€), étude gestion hydraulique Fief Girard (8,1K€)
Op. 15	Voirie	400 000,00 €				
Divers bâtiments						
Op. 121	Gendarmerie d'Aigrefeuille	38 000,00 €		3 000,00 €		Changement portes d'entrée et isolations combles des logements
Op. 12	Gendarmerie de Surgères	10 500,00 €				VMC double-flux 5 logements
Op. 114	Logements communautaires	16 300,00 €		1 000,00 €		Remplacement menuiseries bois appartement rue Bersot
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €				Audit du patrimoine bâti



BP 2025 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	74 310,00 €	3 604,80 €	11 000,00 €		Matériel technique (7,4K€), matériel sportif (11,9K€), matériel conservatoire (6,7K€), Renov Info Service (14,5K€), matériel informatique (16,8K€), véhicule maison de l'emploi (13,0K€), mobilier et divers (4,1K€)
Op. 216	Ateliers techniques	7 100,00 €	129 562,63 €			Nouvelle annexe (5,0K€) + bacs de rétention produits dangereux (2,1K€)
Op. 20	Siège social	35 375,00 €	2 338,37 €	3 300,00 €		Système de gestion centralisée du chauffage (32,4K€), bâches couverture terrasse (3,0K€) RAR : aménagement local sport
Fonds de concours aux Communes						
Chap. 204	Fonds de concours enveloppe 2024-2026	150 000,00 €	35 429,84 €			
	Fonds de concours mobilité	28 410,00 €	30 250,00 €			Itinéraire vélo AigrefeuilleSt Christophe
TOTAUX		9 159 305,00 €	571 592,98 €	1 512 046,00 €	896 935,23 €	

BP 2025 – Budget Principal

➤ Dépenses d'équipement :

L'objectif fixé de limitation des dépenses d'équipement (net de subventions) hors grosses opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement (AP/CP notamment) était une enveloppe de 840 000 €.

Au vu des nombreux besoins d'investissement que présentent les voiries communautaires, il est alloué une enveloppe de 400 000 € financée par les excédents reversés par les budgets annexes de zones d'activité sur le budget principal.

Il est ainsi prévu : (dépenses affichées nettes de recettes – subventions – cessions immo)

- Projets PPI (Pôle d'échange multimodal de Surgères, nouveau gymnase d'Aigrefeuille, Nouveau conservatoire, Acquisitions foncières secteur gare, terrains familiaux) : 6 010 294 €
- Fonds de concours aux Communes membres : 178 410 €
- Opérations internes d'intégration de foncier du budget annexe de la Métairie vers le Budget Principal : 170 000 €
- Autres opérations : 1 288 555 €

Les autres opérations respecteront en réalisation l'objectif de 840 000 € + 400 000 €.



Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette



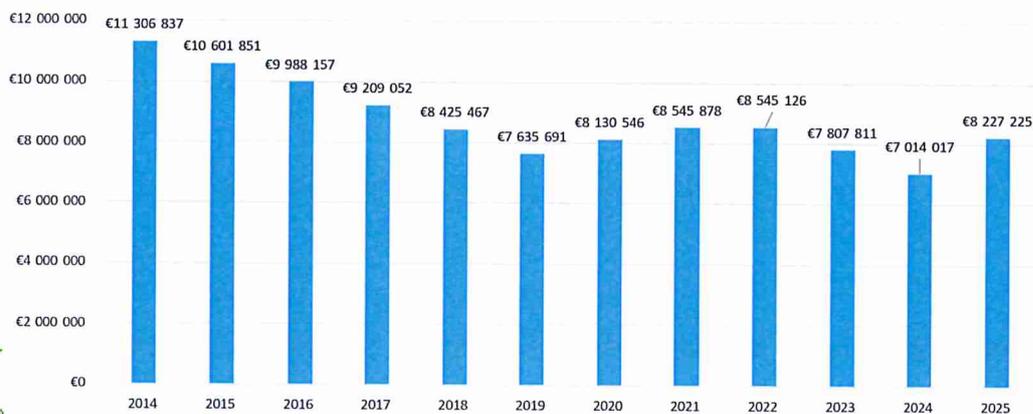
BP 2025 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2025 du Budget Principal est de 2 000 000 €, qui a pour destination le financement du Pôle d'Echanges Multimodal (1 000 000 €) et des acquisitions foncières et les travaux liés du secteur de la gare (bâtiment ex-Surfilm) pour le même montant.

En cas de déblocage total de ces emprunts, la dette portée par le budget principal s'établirait au 31 décembre 2025 à 8 227 825 €, en hausse de 1 214 000 €.

Dette au 31/12



BP 2025 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette

En projetant une réalisation **théorique** à 100% des dépenses et les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025, la hausse de la dette aurait les conséquences suivantes sur les ratios d'endettement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,5	4,51	3,83	2,96	3,38	5,22
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	58%	55%	46%	41%	44%

Le poids de la dette connaîtrait une légère hausse, du fait d'une progression de la dette.

La capacité de désendettement augmenterait plus fortement du fait de la baisse de la CAF brute, tout en restant en deçà du seuil de 10 années.



Budgets Annexes



BP 2025 – Budget Principal

- **Bâtiments Relais :**

Comme en 2024, des mises en non-valeur de créances seront à constater pour un locataire placé en liquidation judiciaire. Cependant, les provisions enregistrées sur les exercices précédents couvrent ce risque et feront donc l'objet d'une reprise. L'impact budgétaire sera donc nul.

Concernant les recettes de location, elles sont prévues en stabilité par rapport à 2024, avec un taux de remplissage à 50% sur 6 mois et 75% sur la fin de l'année.

Ainsi, ce budget nécessite en 2025 une subvention d'équilibre de 9 365€ contre 21 285 € en 2024.

- **Pépinière Agroalimentaire :**

Les prévisions de recettes sont prévues en stabilité par rapport au produit 2024.

Cependant, le défaut de paiement d'un locataire nécessite l'inscription de 12 800 € de crédits en créances éteintes. En contrepartie, des reprises de provision pourront être réalisées, couvrant une partie importante de la perte.

Ainsi, la subvention d'équilibre est en diminution de 3% en 2025 à hauteur de 120 518 €.

En investissement, 1 500 € sont prévus pour du matériel informatique.

BP 2025 – Budget Principal

- **Budgets de lotissement :**

Les crédits sont prévus afin de réaliser le **Parc d'Activités des Ardillauds**. Cependant, avant la réalisation du parc, une décision devra être prise au vu de son coût et de la viabilité économique de l'opération.

Il est prévu de clôturer à la fin de l'exercice le budget annexe de la **Zone de la Métairie**. Le Foncier restant sera transféré au budget Principal. En fonction de sa valorisation, une reprise de l'excédent de fonctionnement sera faite vers le budget principal.

BP 2025 – Budgets Annexes de lotissement

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement		Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	183 290,00 €		0,00 €	0,00 €	Solde des études, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement + travaux d'accès au parc via la RD115
Parc d'activités Le Cluseau	14 150,00 €		81 906,00 €	0,00 €	Géomètre, divers travaux éclairage public Cession lot 1
ZI St Mard	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
ZI Fief St Gilles	72 130,00 €		67 824,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + divers travaux Cessions lot 3 et lot E
ZI Ouest II	8 150,00 €		0,00 €	0,00 €	Divers petits travaux + géomètre
ZI La Métairie	15 000,00 €		140 000,00 €	0,00 €	Frais de Raccordement de parcelle vendue en 2024 Transfert foncier restant vers BP
ZI le Thou TII	17 000,00 €		144 782,00 €	0,00 €	Frais de géomètre + divers petits travaux Cessions lot 4 + lot 8 et 3 de l'extension
ZI Fief Girard Est D5	340 926,00 €		0,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + études et travaux pour l'accès à la zone
ZI de Forges	16 800,00 €		44 880,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + Petits travaux Cessions ZD140 + ZD141 et B1196
Parc d'activités des Ardillauds	589 020,00 €		0,00 €	0,00 €	Achat de parcelles + études et travaux d'aménagement du parc
TOTAUX	1 256 466,00 €		479 392,00 €	0,00 €	
			479 392,00 €		

Amis-Sud
Imagine la

Amis-Sud
Imagine la **futuralité**

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Présentation consolidée

Amis-Sud
Imagine la **futuralité**

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Présentation consolidée

Budget 2025 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	22 991 841,61 €	22 991 841,61 €	12 689 675,24 €	12 689 675,24 €
Bâtiments Relais	63 840,30 €	63 840,30 €	24 100,00 €	142 522,85 €
Pépinière Agroalimentaire	192 230,00 €	192 230,00 €	270 058,73 €	270 058,73 €
Parc d'activités La Combe	2 932 821,26 €	2 932 821,26 €	3 140 018,80 €	3 140 018,80 €
Parc d'activités Le Cluseau	277 571,91 €	277 571,91 €	400 610,52 €	400 610,52 €
ZI St Mard	64 538,03 €	64 538,03 €	99 516,06 €	99 516,06 €
ZI Fief St Gilles	483 067,12 €	483 067,12 €	743 285,52 €	743 285,52 €
ZI Ouest II	569 124,03 €	569 124,03 €	41 268,36 €	41 268,36 €
ZA Métairie	499 833,83 €	499 833,83 €	198 500,46 €	198 500,46 €
ZA Le Thou TII	638 965,74 €	638 965,74 €	234 112,23 €	234 112,23 €
ZA Fief Girard Est D5	669 352,35 €	669 352,35 €	997 768,70 €	997 768,70 €
ZI de Forges	191 992,44 €	191 992,44 €	100 374,49 €	100 374,49 €
Parc d'activités Les Ardillauds	597 640,00 €	597 640,00 €	606 250,00 €	606 250,00 €
	30 172 818,62 €	30 172 818,62 €	19 545 539,11 €	19 663 961,96 €



Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du Développement Social, fait remarquer les montants globaux en fonctionnement et en investissement. Le cumul des deux sections porte à près de 50 millions, la masse financière de la Communauté de Communes, ce qui n'est pas négligeable.

L'ensemble des élus remercie Monsieur Marc BOUSSION, responsable du service finances, ainsi que l'ensemble des services communautaires pour cette préparation et le travail effectué à l'établissement de ce budget.

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1^{er} janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

Vu la délibération n°2025_02_03 du 11 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les budgets primitifs 2025 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

- Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Budgets Annexes :
 - o Bâtiments Relais
 - o Pépinière Agroalimentaire
 - o ZI Ouest II
 - o ZA Saint Mard
 - o ZI Fief Saint Gilles

- o ZI de Forges
- o ZA Fief Girard Est D5
- o ZA Le Thou Tranche II
- o Parc d'activités Le Cluseau
- o Parc d'activités La Combe
- o ZA de la Métairie
- o Parc d'activités Les Ardillauds

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les budgets primitifs 2025 du Budget Principal Communauté de Communes Aunis Sud et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2025 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	22 991 841,61 €	22 991 841,61 €	12 689 675,24 €	12 689 675,24 €
Bâtiments Relais	63 840,30 €	63 840,30 €	142 522,85 €	24 100,00 €
Pépinière Agroalimentaire	192 230,00 €	192 230,00 €	270 058,73 €	270 058,73 €
Parc d'activités La Combe	2 932 821,26 €	2 932 821,26 €	3 140 018,80 €	3 140 018,80 €
Parc d'activités Le Cluseau	277 571,91 €	277 571,91 €	400 610,52 €	400 610,52 €
ZI St Mard	64 538,03 €	64 538,03 €	99 516,06 €	99 516,06 €
ZI Fief St Gilles	483 067,12 €	483 067,12 €	743 285,52 €	743 285,52 €
ZI Ouest II	569 124,03 €	569 124,03 €	41 268,36 €	41 268,36 €
ZA Métairie	499 833,83 €	499 833,83 €	198 500,46 €	198 500,46 €
ZA Le Thou TII	638 965,74 €	638 965,74 €	234 112,23 €	234 112,23 €
ZA Fief Girard Est D5	669 352,35 €	669 352,35 €	997 768,70 €	997 768,70 €
ZI de Forges	191 992,44 €	191 992,44 €	100 374,49 €	100 374,49 €
Parc d'activités Les Ardillauds	597 640,00 €	597 640,00 €	606 250,00 €	606 250,00 €
	30 172 818,62 €	30 172 818,62 €	19 663 961,96 €	19 545 539,11 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.4 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères

Délibération 2025_03_17

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2015-04-04 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2015-10-06 du 20 octobre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2016-03-50 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2017-02-38 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2018-03-20 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-44 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-51 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2021-02-44 du 23 février 2021 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2022-02-46 du 22 février 2022 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2023-02-15 du 21 février 2023 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2023-02-15 du 21 février 2023 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2024-03-16 du 5 mars 2024 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente la mise à jour de l'AP/CP n°2015-01 :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
Recettes prévisionnelles	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 00,00 €	17 00,00 €	6 358 082,22 €
Autofinancement	414 927,92 €	152 374,67 €	2 378 910,00 €	-930 348,47 €	-142 205,00 €	-143 422,00 €	1 730 237,12 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	178 454,63 €	0,00 €	716 000,00 €	2 413 363,47 €	159 405,00 €	160 622,00 €	3 627 845,10 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-01 Pôle Gare de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
Recettes prévisionnelles	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
- Autofinancement	414 927,92 €	152 374,67 €	2 378 910,00 €	-930 348,47 €	-142 205,00 €	-143 422,00 €	1 730 237,12 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	178 454,63 €	0,00 €	716 000,00 €	2 413 363,47 €	159 405,00 €	160 622,00 €	3 627 845,10 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.5 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud

Délibération 2025_03_18

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2023-09-08 du 18 septembre 2023 approuvant l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

Vu la délibération n°2024-03-17 du 5 mars 2024 approuvant la modification de l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2027 :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
- Autofinancement	6 992,84 €	84 114,41 €	796 550,00 €	443 391,00 €	-487 093,66 €	843 954,59 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €	1 410 000,00 €	1 068 101,66 €	2 968 101,66 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
- Autofinancement	6 992,84 €	84 114,41 €	796 550,00 €	443 391,00 €	-487 093,66 €	843 954,59 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €	1 410 000,00 €	1 068 101,66 €	2 968 101,66 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.6 Modification de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2024-01 Gymnase d'Aigrefeuille d'Aunis

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2024-03-18 du 5 mars 2024 approuvant la création de l'autorisation de programme n°2024-Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2027 :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Recettes prévisionnelles	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
- Autofinancement	19 909,04 €	287 835,00 €	154 182,00 €	819 696,00 €	1 281 622,04 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Recettes prévisionnelles	19 909,04 €	287 835,00 €	2 454 182,00 €	1 319 696,00 €	4 081 622,04 €
Autofinancement	19 909,04 €	287 835,00 €	154 182,00 €	819 696,00 €	1 281 622,04 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.7 Création de l'autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2025-01 Crèche de Surgères

Délibération 2025_03_20

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Considérant que l'inscription préalable de crédits budgétaires est nécessaire avant toute signature de marchés publics,

Considérant que le projet de nouvelle crèche à Surgères est une opération à caractère pluriannuel se rapportant à un ensemble d'immobilisations déterminées, correspondant au cadre d'utilisation de la procédure des autorisations de programmes,

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD couvrent les besoins du projet d'AP/CP sur l'exercice,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente l'Autorisation de Programme n°2025-01 Crèche à Surgères et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2025 et 2028 :

AP/CP n°2025-01 Crèche à Surgères	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	76 635,00 €	11 558,00 €	659 704,00 €	1 360 086,00 €	2 107 983,00 €
Recettes prévisionnelles	76 635,00 €	11 558,00 €	659 704,00 €	1 360 086,00 €	2 107 983,00 €
- Autofinancement	76 635,00 €	11 558,00 €	268 492,00 €	233 054,00 €	589 739,00 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €	700 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	191 212,00 €	627 032,00 €	818 244,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la création de l'Autorisation de Programme n°2025-01 Crèche à Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la création de l'Autorisation de Programme n°2025-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2025-01 Crèche à Surgères	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	76 635,00 €	11 558,00 €	659 704,00 €	1 360 086,00 €	2 107 983,00 €
Recettes prévisionnelles	76 635,00 €	11 558,00 €	659 704,00 €	1 360 086,00 €	2 107 983,00 €
- Autofinancement	76 635,00 €	11 558,00 €	268 492,00 €	233 054,00 €	589 739,00 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	500 000,00 €	700 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	191 212,00 €	627 032,00 €	818 244,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Monsieur Le Président remercie de nouveau Monsieur Marc BOUSSION, Directeur du service finances pour tout le travail réalisé et l'ensemble des élus applaudissent.

3. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président informe le conseil communautaire des décisions prises en application de ses délégations :

2024D24 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification

- Accord d'une subvention de 85 € au titre au titre du classement de l'hébergement touristique de Monsieur FOULADOUX Jean-Paul situé la commune de Ballon.

2025D25 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification

- Accord d'une subvention de 85 €) au titre au titre du classement de l'hébergement touristique de Monsieur et Madame CAGNIARD Christelle et Franck situé sur la commune de Saint Saturnin du Bois.

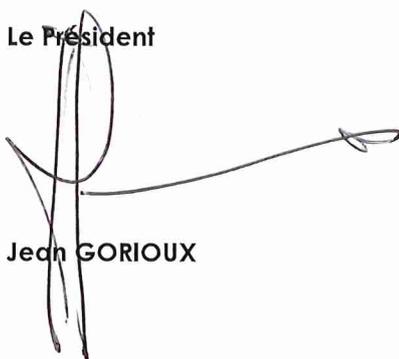
Fin de séance à 19h50

Délibérations n°2025_03_01 à 2025_03_20

Liste des conseillers communautaires présents :

Jean GORIOUX	(a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU)
Catherine DESPREZ	(a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD)
Christian BRUNIER	
Raymond DESILLE	
Micheline BERNARD	
Gilles GAY	(a reçu pouvoir de Joël LALOYUAUX)
Eric BERNARDIN	
Pascal TARDY	(a reçu pouvoir de Lydia BERETTI)
Christophe RAULT	
Didier BARREAU	
Anne-Sophie DESCAMPS	
Christelle GRASSO	(a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER)
Pascale GRIS	(a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE)
Hervé GAILDRAT	
Emmanuel JOBIN	
Marie-France MORANT	(a reçu pouvoir de François PELLETIER)
Olivier DENECHAUD	
Baptiste PAIN	
Florence VILLAIN	
Pascal MAGINOT	(a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE)
Christophe FOLOPPE	
Valérie RIVÉ	
Philippe BARITEAU	
Jean-Michel SOUSSIN	
Marylise BOCHE	
Philippe BODET	
Stéphane AUGÉ	
Frédérique RAGOT	
Thierry PILLAUD	
Danièle BALLANGER	

Le Président



Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance



Jean-Michel SOUSSIN